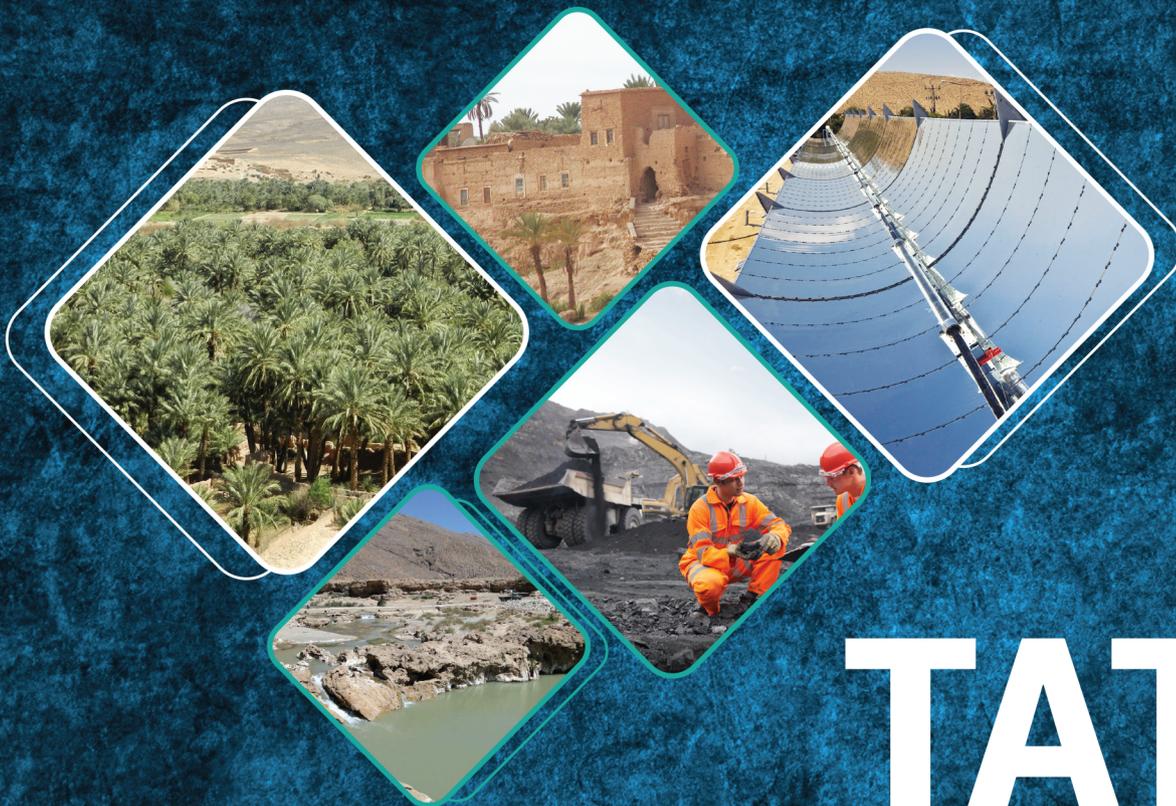


سوس إقتصاد

Souss Iktissod

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ

MAGAZINE QUADRIMESTRIEL - N° 02 - FEVRIER / MAI 2017



TATA

une mine de potentialités économiques

DECRYPTAGE



غرفة التجارة و الصناعة و الخدمات سوس - ماستا
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ - ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE ET DE SERVICES - SOUSS MASSA

Jnan Sbil

En plein centre d'Agadir



*Des appartements
à :*

7200 *Dhs / m²*

L'accès à la propriété à un prix exceptionnel



05 28 32 07 67
05 28 84 82 42

«Notre première priorité est la création d'emploi à Tata »

Conscients de l'enjeu économique que représente l'addition de Tata à la région Souss-Massa, les instances dirigeantes de la chambre de Commerce, d'industrie et de services ont pris l'initiative de tenir à la ville de Tata leur première session ordinaire, en dehors d'Agadir. Ce déplacement, qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de proximité, a mobilisé l'ensemble des opérateurs régionaux autour des perspectives de développement de cette province. Il a également permis de découvrir les potentialités économiques de cette province et dresser les principales contraintes afin d'agir en faveur d'un développement intégré. Aujourd'hui, une multitude de projets sont à l'ordre du jour et des secteurs ont été déjà identifiés pour impulser le développement économique de la province, notamment à travers l'agriculture, le tourisme, les énergies renouvelables et les équipements ainsi que l'industrie minière. Néanmoins, il faut rapidement passer à l'action afin d'intégrer cette province dans le circuit économique régional. A cet égard, l'intervention de la CCIS de la région Souss-Massa s'est déjà appuyée sur la création d'emplois à travers l'appui de l'initiative Souss-Massa aux porteurs de projets, le développement d'un projet de zone d'activité et de la mise à niveau des espaces commerciaux. Cette orientation sera davantage soutenue par la feuille de route de la région, principalement autour des secteurs productifs afin de réduire les écarts économiques et renforcer les infrastructures et équipements de base.

Donne lecture...



Karim ACHENGLI
Président CCIS SM.



غرفة التجارة والصناعة والخدمات سوس ماسة
Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services Sous Massa

UN PARTENAIRE AUX SERVICES MULTIPLES



Actualités de la CCIS SM

- ▶ Agadir ouvre une fenêtre de coopération avec Izmir
- ▶ Exploitation du domaine public communal : la chambre s'oppose à la démarche de la municipalité

06

Focus

- ▶ Région SM : un collectif pour le développement économique

09

Tendances Économiques

- ▶ Agadir : le tourisme termine l'année sur une note positive
- ▶ Le statut d'exportateur indirect passe au concret
- ▶ Croissance : l'année 2017 s'annonce bonne

10

Decryptage

TATA : une mine de potentialités économiques

- ▶ Entretien avec Hassan KHALIL, Gouverneur de la province de Tata
- ▶ Entretien avec Lahcen ZOUBAIR, Président du Conseil Communal de TATA

12

Actualités Économiques Régionales

- ▶ SM : le tourisme rural se dote d'une société de développement régional
- ▶ Primeurs : baisse de tonnage en octobre
- ▶ Agrumes : 45 Mdh pour lutter contre la cératite
- ▶ La filière de safran génère 152 Mdh de chiffre d'affaires
- ▶ 49,2 Millions de dollars pour l'arganiculture
- ▶ Investissement : une nouvelle charte sur les rails
- ▶ SM : le tourisme domine l'investissement
- ▶ Changement climatique : la région souss-massa livre son plan territorial de lutte contre le réchauffement
- ▶ Flotte de pêche régionale : l'énergie, le nouveau facteur clé de compétitivité
- ▶ Système harmonisé : la douane explique la nouvelle nomenclature

18

Infrastructures

- ▶ Palais des congrès : le chantier prend forme
- ▶ Agadir : vers un nouveau repositionnement du port

28

Finances

- ▶ Entretien avec Abdelmalek ALIL, Directeur Régional des Impôts d'Agadir
- ▶ Loi de finances 2017 : nouvelles mesures fiscales

30

Auto-Emploi

- ▶ Entretien avec Hind TOUASSI, Présidente de la Commission «Création d'Entreprises, Infrastructures d'Accueil des Investissements, Compétitivité, Qualité, et Promotion de l'Entreprise Féminine» de la CCIS SM.

34

Formation

- ▶ Entretien avec M'bark BOUFOUSSI, Directeur régional de l'OFPPPT

36

Agenda

38



AGADIR OUVRE UNE FENÊTRE DE COOPÉRATION AVEC IZMIR

“ Une délégation de la chambre de commerce, d'industrie et des services de la région Souss-Massa s'est déplacée, pour la première fois, du 08 au 11 décembre 2016, à Izmir en Turquie pour participer au salon du tourisme de la dite ville et prospector de nouvelles relations de partenariats avec les turcs. ”



Bien que la Turquie est considérée comme une destination de vacances pour les Marocains et que la balance commerciale est déséquilibrée au profit des ottoman, cela n'a pas empêché une délégation de la chambre de commerce, d'industrie et de services de la région Souss-Massa de faire le déplacement, du 08 au 11 décembre 2016, à Izmir. L'objectif était de participer, pour la première fois, au salon du tourisme de la dite ville. Au cours de cette mission accomplie par la commission des relations internationales et celle du tourisme,

salons et foires, des rencontres ont été effectuées avec les tours opérateurs trucs spécialisés dans le Outgoing et Incoming touristique. À l'issue des différentes rencontres réalisées par les membres des deux commissions affiliées à la chambre, un TO turc a exprimé sa prédisposition à mobiliser son réseau d'agences de voyage pour organiser un voyage d'affaire à la destination Agadir. En attendant la concrétisation de cette action, ledit TO a également pris en charge ses billets d'avion alors que la région, le CRT ou l'ONMT

assureront l'hébergement et le programme B2B. Autre action et non des moindres : l'ouverture du dialogue au sujet d'une ligne directe Agadir Istanbul ou Izmir et l'inclusion de la destination Agadir dans l'educteur d'un autre TO turc, qui programme déjà Marrakech et Casablanca pour le marché du MICE (Meetings, incentives, conferencing, exhibitions). Durant cette mission, les membres de la commission ont également prospecté des nouvelles relations de partenariats à travers la visite effectuée à la chambre de commerce et d'industrie d'Izmir.

EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL LA CHAMBRE S'OPPOSE À LA DÉMARCHE DE LA MUNICIPALITÉ

“ **Au-delà de la simple contestation contre les nouvelles modalités fiscales régissant l'exploitation du domaine public communal et la mise en place par la commune d'un nouveau cahier des charges, c'est l'absence d'une approche de concertation qui est contestée par la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la région Souss-Massa.** ”

Dans un communiqué rendu public, la Chambre de commerce, d'industrie et de services de la région Souss-Massa s'oppose à la démarche adoptée par la municipalité d'Agadir lors de la préparation et l'approbation de la nouvelle décision fiscale. En effet, trois catégories professionnelles, en l'occurrence les commerçants, les restaurateurs et les bazaristes exploitant le domaine public communal sont touchés par cette décision, appuyée par un nouveau cahier de charges. Du côté de la Chambre de commerce, d'industrie et des services, qui est le représentant de ces catégories professionnelles, comme le stipule l'article n°4 de son statut interne, les deux décisions, approuvées par le Conseil communal d'Agadir, lors de sa session extraordinaire, de novembre 2016, sont qualifiées d'unilatérales. C'est pourquoi, la Chambre s'est opposée à la démarche sur la base du fait que la Commune urbaine d'Agadir n'a pas adopté une approche participative, basée sur la concertation, avec les représentants officiels des professionnels, notamment la Chambre, les syndicats et les associations. Pourtant, le Conseil communal d'Agadir est censé échanger avec les exploitants en vertu de la loi organique n°113-14 relative aux communes, notamment la mise en place de mécanismes participatifs de dialogue et de concertation, conformément au premier alinéa de l'article n°139 de la Constitution marocaine. Si pour le Conseil communal, l'objectif est d'unifier les cahiers des charges régissant le domaine public communal ainsi que les engagements avec les différents exploitants, pour les commerçants, la décision avec ses modalités d'application s'est intervenue dans un contexte où les activités complémentaires, allusion faite à la restauration et l'artisanat sont déjà touchées par la crise qui affecte le tourisme. Les professionnels estiment aussi que les deux décisions ont entravé des avantages acquis depuis des années. Cependant, parmi les points ayant suscité l'opposition figure l'article 12 du cahier des charges qui interdit la constitution du fonds de commerce, la cession des magasins en vertu de l'article n°14 en plus de la durée de l'exploitation fixée à 9 ans reconductibles par tacite reconduction ainsi que le paiement de la redevance locative, passée d'un mois à trois.



TATA : La chambre à l'écoute des opérateurs économiques



L'assistance qui a pris part aux travaux de la session ordinaire de la CCIS à Tata.



Signature de la convention de partenariat pour appuyer les porteurs de projets, en marge de la session de la CCIS, entre Hassan Khalil, gouverneur de la province de Tata et président de la commission provinciale de l'INDH, Al Hassan MAMEZ, président du conseil provincial de tata, Karim Achengli, président de la fondation Feu Haj Houcine Achengli et Mohamed El Moudene, président de l'Initiative Sous-Massa.



Le Gouverneur, le Président et Mohamed El Moudene lors de la visite du salon des produits de terroir par la délégation officielle.

Photo de groupe à l'issue de la clôture des travaux de la session au siège de la province de Tata.



PS. Crédit photo : Omar Zouaine, photographe.

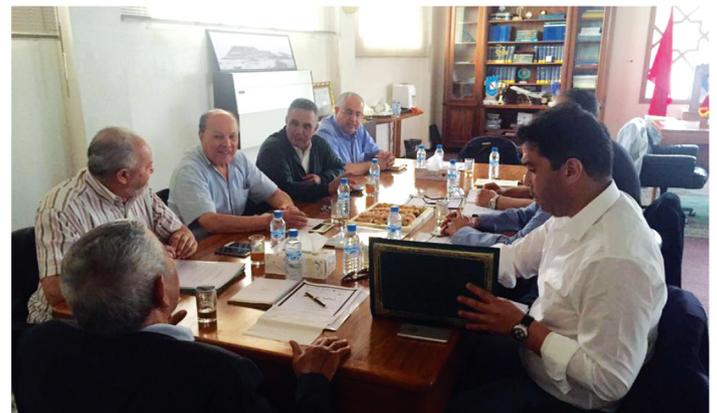
RÉGION SOUSS-MASSA : UN COLLECTIF POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

“ C’est en vertu d’un mémorandum d’entente, paraphé, l’année dernière, par les quatre chambres professionnelles régionales et la section patronale en plus du conseil régional du tourisme que cette instance a vu le jour afin d’améliorer les performances économiques de la région Souss-Massa. ”



Les acteurs de la région Souss-Massa unissent leurs forces à travers la création d’un collectif régional pour le développement économique et social. C’est en vertu d’un mémorandum d’entente, paraphé, l’année dernière, par les quatre Chambres professionnelles régionales et la Section patronale en plus du Conseil régional du tourisme que cette instance a vu le jour afin d’améliorer les performances économiques de la région Souss-Massa. Mais au-delà de la question de concertation et de coordination, le collectif aspire d’accompagner le développement socio-économique régional en partenariat avec les acteurs politiques et socio-économiques, en l’occurrence, à travers le rapprochement avec l’administration et les collectivités territoriales. Ce n’est pas tout : le collectif se positionne actuellement en tant que force de proposition et partie prenante dans l’élaboration des plans de développement régionaux et exige la structuration de l’action de lobbying économique auprès des sphères décisionnelles. C’est d’ailleurs pour cette raison, que le collectif

travaille actuellement sur la fédération des compétences et œuvre à l’amélioration du Climat des affaires au sein du Comité régional pour l’environnement des affaires (CREA) en vue d’attirer plus d’investissements. Du côté de la chambre de commerce, d’industrie et de services, qui est parmi les signataires du mémorandum, les orientations stratégiques ont été déjà définies avec des priorités d’action. Les domaines d’intervention portent essentiellement sur la mobilisation du foncier pour la création de nouvelles zones industrielles et commerciales avec la requalification des anciennes en plus de l’intégration de la province de Tata dans le développement régional. D’autres secteurs sont concernés, notamment l’accélération de la mise en place d’une Zone franche et les plateformes logistiques, la création d’une véritable plateforme internationale de construction et réparation navale, la mise à niveau des établissements hôteliers en plus de l’appui à la réalisation des grands projets d’animation et bien d’autres.



AGADIR : LE TOURISME TERMINE L'ANNÉE SUR UNE NOTE POSITIVE

“ Ce sont 912.862 ressortissants qui ont choisi, en 2016, de passer leur séjour à Agadir, contre 884.848 touristes en 2015, soit une augmentation de l'ordre de 3,17 %. Pour les nuitées, elles sont passées de 4,16 à 4,22 millions de nuitées, soit une hausse de 1,51%. ”



En dépit des turbulences que traverse le tourisme à l'échelle internationale, la destination Agadir, vient de terminer l'année, sur une hausse de fréquentation hôtelière. Et ce, conformément, aux prévisions déjà établies, il y a deux mois, par le Conseil régional du tourisme d'Agadir Souss-Massa. À cet égard, ce sont ainsi 912.862 ressortissants qui ont choisi, en 2016, de passer leur séjour à Agadir, contre 884.848 touristes en 2015, soit une augmentation de l'ordre de 3,17 % en termes d'arrivées avec 28.014 touristes additionnels. Le constat était le même pour les nuitées qui sont passées de plus de 4,16 à 4,22 millions de nuitées, soit une hausse de 1,51%. Compte tenu de ces résultats, c'est le marché national qui, selon le CRT de la région Souss-Massa, tire toujours l'activité vers le haut, en poursuivant sa domination des marchés émetteurs avec 349.862 visiteurs et un taux d'accroissement de 9,24 % en arrivées et 10,83 % en nuitées. Le maintien du marché national de sa position en tant que principale demande touristique s'explique également par la régression continue (moins de 12,76%) du marché français. Ce

dernier maintient sa seconde position malgré la perte de la destination Agadir de 18.553 ressortissants français, en 2016, alors que d'autres marchés émetteurs se portent bien, notamment le marché Allemand, après l'implantation du voyageur allemand FTI Group à Agadir et la redynamisation du marché russe grâce à l'effort fourni par les professionnels du tourisme et l'ONMT pour booster ces flux. Par ailleurs, la conjoncture touristique, durant le mois de décembre, a enregistré une augmentation en termes d'arrivées de 23% et de 25 % en termes de nuitées. Le nombre de touristes est passé, quant à lui, de 56.888 arrivées en 2015 à 69.943 en 2016, soit 13.055 arrivées additionnelles. En corrélation, les nuitées sont passées de 242.273 en 2015 à 302 940 en 2016, soit un gain de 60.667 nuitées. S'agissant de la durée moyenne de séjour pendant ce mois de décembre, elle est passé de 4,26 en 2015 à 4,33 jours en 2016. Par ailleurs, il ressort des analyses des données statistiques que l'activité touristique est passée de moins de 9 % au cours du premier semestre 2016 à plus de 3,17% durant l'année 2016.

LE STATUT D'EXPORTATEUR INDIRECT PASSE AU CONCRET

Considérée comme l'une des mesures phares du projet de loi de finances, le statut d'exportateur indirect passe au concret. Ce dispositif a été retenu par le décret sur le recouvrement de certaines recettes publié au Bulletin officiel du 31 décembre dans ses versions arabe et française. Les exportateurs indirects pourront désormais prétendre aux mêmes avantages que leurs confrères exportateurs directs. La mesure prévoit l'exonération fiscale

pendant les cinq premières années d'exercice et l'imposition au taux réduit de l'IS à 17,5% et de l'IR à 20%. Sont concernés par cette mesure les entreprises industrielles et les prestataires de services qui contribuent indirectement à l'exportation finale. Les modalités d'application ainsi que la liste des activités industrielles éligibles devront encore être précisées par voie réglementaire.

CROISSANCE : L'ANNÉE 2017 S'ANNONCE BONNE

Le HCP vient de publier ses prévisions pour l'année 2017. Le taux de croissance atteindrait tout au plus 1,5%. Un niveau, en hausse de 0,3 point par rapport à l'estimation de la Banque centrale. En effet, l'arrêté des comptes nationaux au titre du 3e trimestre fait ressortir une évolution du PIB se situant à 0,8% au lieu de 4,1% lors de la même période de 2015. C'est l'effet de la forte contraction du

secteur agricole, en particulier la céréaliculture dont l'arrivée de la production coïncide justement avec le troisième trimestre. Après sa forte croissance de 13,5% lors du troisième trimestre 2015, la valeur ajoutée du secteur primaire, corrigée des variations saisonnières, a baissé de 10,9% durant la même période de 2016.

AÉROPORT AGADIR AL-MASSIRA : HAUSSE DE 7,16% DU TRAFIC EN NOVEMBRE

L'aéroport d'Agadir Al Massira a enregistré, au mois de novembre dernier, 108.440 passagers, soit un trafic en hausse de 7,16% par rapport au même mois de 2015. Le nombre de passagers ayant transité par cet aéroport avait atteint 101.139 en novembre de l'année précédente, selon des statistiques de l'Office national des

aéroports (ONDA). Concernant le trafic aérien commercial, le nombre de passagers est passé de 100.974 à 108.150 le mois écoulé. S'agissant des mouvements d'avions, l'aéroport Agadir Al Massira a accueilli 1.101 appareils, contre 1.022 pour la même période de 2015, soit une progression de 7,73%.

LES CERTIFICATS NÉGATIFS EN RECUL

Durant l'exercice 2016, le nombre total des demandes de certificats négatifs (intention de création) accordés par le CRI de la région Souss-Massa est de l'ordre de 1843 certificats dont 1360 octroyés pour des personnes morales et 483 aux personnes physiques. En comparaison avec les autres exercices, les certificats

négatifs ont diminué de 1843 certificats en 2016 contre 2.749 et 3.220 certificats en 2015 et 2014. Par nature juridique, on relève que les SARL viennent en première position des certificats accordés, suivis des personnes morales.

TATA : UNE MINE DE POTENTIALITÉS ECONOMIQUES

« Grâce à ses potentialités économiques et touristiques, la province de Tata mise gros sur ses secteurs d'activités pour réussir son ancrage territorial. Mais au-delà de ces atouts, le territoire de Tata est confronté également à plusieurs défis qui ont déjà suscité acteurs de la région. »

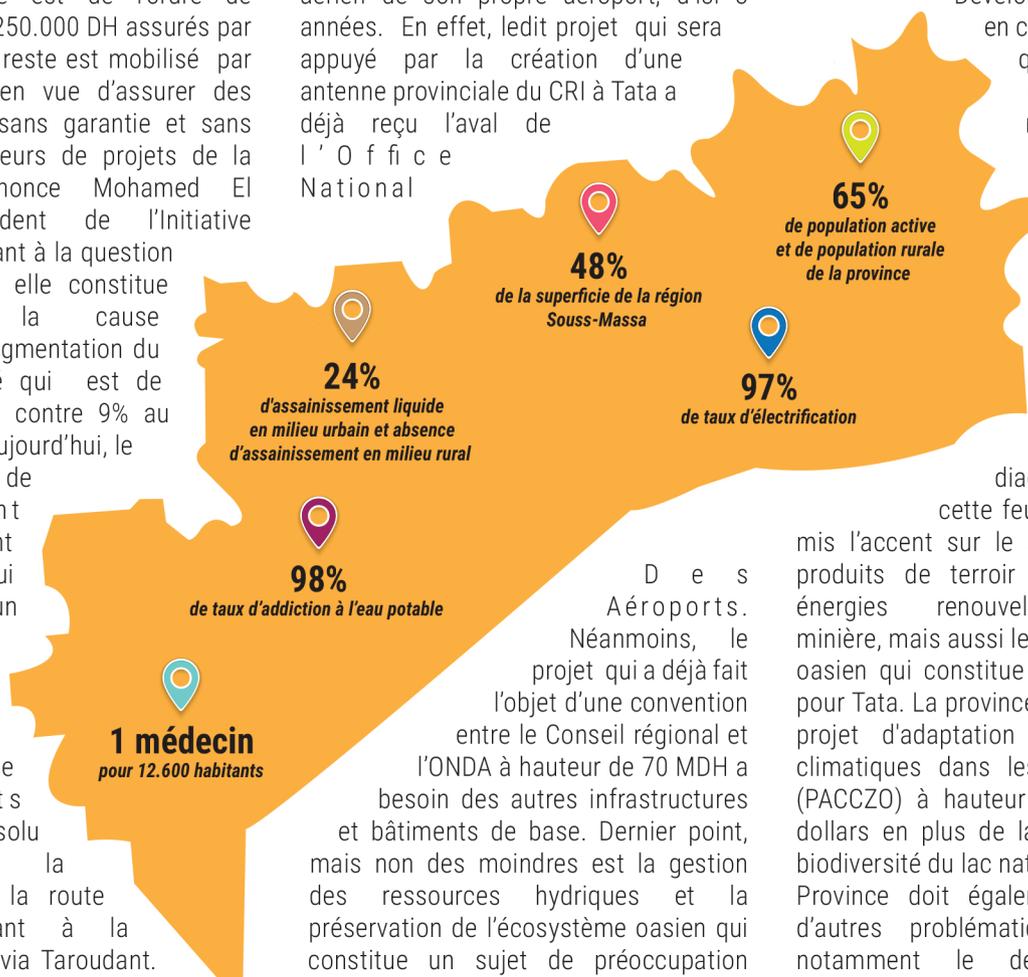
« Bienvenue à Tata ». C'est cette phrase qui accueille les visiteurs à l'entrée de cette province récemment rattachée à la Région Souss-Massa dans le cadre de la régionalisation avancée. Disposant d'un territoire vaste qui est majoritairement rural, la province de Tata aspire de faire de son ancrage territorial un atout pour accélérer son développement socioéconomique. Mais au-delà des potentialités économiques et touristiques dont regorge cette province, le territoire de Tata est confronté à plusieurs défis qui commencent déjà à susciter les acteurs de la région Souss-Massa dont la chambre de commerce, d'industrie et des services. Cette dernière vient de tenir sa première session en dehors d'Agadir à la province de Tata. Et c'est justement la création de l'emploi pour faire face à l'exode rural et le soutien au développement économique qui constituent des axes prioritaires pour la chambre de commerce, d'industrie et des services. « Pour assurer le décollage économique de Tata, la province doit structurer ces zones commerciales à travers leur mise à niveau, mais aussi, disposer d'une zone d'activités économiques afin d'accompagner les investisseurs. A cet égard, la chambre, qui représente les secteurs productifs porte son appui à ce projet qui doit être réalisé à la base d'une étude de faisabilité » explique Karim Achengli, président de la chambre, de commerce, d'industrie et des services de la région Souss-Massa. En matière d'auto emploi, la chambre n'a pas fait le déplacement les mains vides. Une convention de partenariat a été paraphée par l'Initiative Souss-Massa (ISM) en plus de la commission provinciale de



l'INDH et le Conseil provincial de Tata pour encourager la création des TPE. « Le montant mobilisé est de l'ordre de 500.000 DH dont 250.000 DH assurés par l'ISM alors que le reste est mobilisé par nos partenaires en vue d'assurer des prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt aux porteurs de projets de la province » annonce Mohamed El Moudene, président de l'Initiative Souss-Massa. Quant à la question de l'enclavement, elle constitue le manifestement la cause essentielle de l'augmentation du taux de pauvreté qui est de l'ordre de 24,54% contre 9% au niveau national. Aujourd'hui, le taux de DEVnclavement routier a atteint 62%, ce qui constitue encore un frein au développement de la province. « Le déficit en matière d'équipements routier doit être résolu en priorité par la réhabilitation de la route principale menant à la province de Tata via Taroudant. Cet axe doit être stratégique pour réduire l'enclavement de la population » insiste Brahim Hafidi, président du

Conseil régional Souss-Massa. Par ailleurs, la province sera dotée sur le plan aérien de son propre aéroport, d'ici 3 années. En effet, ledit projet qui sera appuyé par la création d'une antenne provinciale du CRI à Tata a déjà reçu l'aval de l'Office National

notamment agricole et touristique. Mais toujours est-il que c'est la Stratégie de Développement Régionale, en cours d'actualisation, qui permettra d'apporter de réponses concrètes à ces deux questions en vue de tracer les niches de croissance de cette province où 70% de la population active vivent de l'agriculture. Le diagnostic actuel de cette feuille de route a déjà mis l'accent sur le développement des produits de terroir et artisanaux, les énergies renouvelables, l'industrie minière, mais aussi le tourisme durable et oasien qui constitue un secteur porteur pour Tata. La province a déjà bénéficié du projet d'adaptation aux changements climatiques dans les zones oasiennes (PACCZO) à hauteur de 10 millions de dollars en plus de la valorisation de la biodiversité du lac naturel Iriqui à Tata. La Province doit également faire face à d'autres problématiques structurelles, notamment le déficit latent des infrastructures de santé, l'accessibilité de l'Administration et sa proximité en plus des infrastructures de formation.



Des Aéroports. Néanmoins, le projet qui a déjà fait l'objet d'une convention entre le Conseil régional et l'ONDA à hauteur de 70 MDH a besoin des autres infrastructures et bâtiments de base. Dernier point, mais non des moindres est la gestion des ressources hydriques et la préservation de l'écosystème oasien qui constitue un sujet de préoccupation majeure, en raison des questions de durabilité qu'il soulève et son impact sur certaines options de développement,



Entretien avec :

Hassan KHALIL

Gouverneur de la province de Tata

“ *Le gouverneur de la province de Tata, Hassan Khalil revient sur les différentes potentialités économiques importantes et susceptibles de relancer la province, mais aussi les contraintes auxquelles fait face ce territoire.* ”

La province de Tata a été adossée à la région Souss-Massa dans le cadre de la régionalisation avancée. Quelle perspective en voyez-vous ?

Au départ, il y avait deux projets distincts : le Tata représente 48% du territoire régional. Cette étendue géographique ne peut qu'offrir des atouts complémentaires à la région Souss-Massa. Notre province dispose d'un écosystème oasien et d'une variété de paysages désertiques en plus d'un potentiel hydrique et minier ainsi que d'énormes potentialités en matière de production de l'énergie solaire. A cela s'ajoute, un patrimoine culturel riche : matériel et immatériel. Ces spécificités contribueront sûrement au développement régional et éco-sociétal de la province, mais aussi à l'intégration de Tata dans la région Souss-Massa.

Le conseil régional Souss-Massa est entrain de finaliser son plan de développement régional. Quelles sont vos attentes économiques par rapport à cette feuille de route ?

Selon les résultats préliminaires du projet du plan de développement régional et le diagnostic réalisé actuellement, l'intégration de Tata à

la région permettra de bénéficier de certains projets structurants, notamment l'amélioration de ses infrastructures et des équipements de base. Il s'agit essentiellement du réseau routier, de l'opérationnalisation de l'aéroport avec des normes internationales, la construction des barrages et des équipements socio économiques en plus de l'encouragement de l'investissement dans les domaines : agricole, minier et éco-touristique, en plus des énergies renouvelables particulièrement à base du solaire.

Près de 70% de la population de Tata est active en agriculture. Comment jugez-vous les investissements réalisés dans ce secteur, mais aussi dans les autres domaines d'activité ?

La province de Tata est la seule province qui dispose de plus de 180 oasis. Sa population oasienne accorde une importance au secteur agricole et aux produits de terroir. En chiffres, 70% des habitants exercent une activité agricole. A cet égard, la richesse généralement créée au sein de la province émane essentiellement de six filières agricoles ; Il s'agit du palmier dattier, le henné, les plantes aromatiques et médicinales, les oliviers,

l'apiculture et l'élevage, notamment : caprin, ovin et camelin. Au cours des trois dernières années, cinq unités de valorisation ont été construites dans le cadre du Plan Maroc Vert. L'objectif étant de créer de la valeur ajoutée pour les coopératives agricoles et de leur assurer l'emballage et le conditionnement en plus des dérivés des dattes comme la confiture et le café à base de noyaux. De plus, la stratégie régionale positionne, également, la province de Tata comme une zone de production de dattes, mais aussi un territoire de pastoralisme et de produits du terroir. Mais toujours est-il que l'ensemble de ces activités nécessite une alternative à la question de la rareté de l'eau et du déficit hydrique.

Et pour le tourisme ?

Justement, en plus de l'agriculture, la province de Tata a déjà développé l'activité de l'éco-tourisme. Mais compte tenu de l'importance de l'écosystème oasien et son patrimoine naturel et culturel, la province peut se positionner davantage sur ce créneau en renforçant l'image touristique de la région et son attractivité touristique. A cet égard, la future ouverture de l'aéroport de Tata contribuera non seulement

au développement des flux touristiques, mais aussi, elle permettra de drainer de l'investissement afin de créer d'autres activités génératrices d'emplois. L'autre fait méritant d'être relevé est la réalisation des infrastructures d'accueil touristique. Ces dernières ont fait l'objet de plusieurs projets programmés dans le cadre de la stratégie du développement touristique régional à l'horizon 2025. développement des flux touristiques, mais aussi, elle permettra de drainer de l'investissement afin de créer d'autres activités génératrices d'emplois. L'autre fait méritant d'être relevé est la réalisation des infrastructures d'accueil touristique. Ces dernières ont fait l'objet de plusieurs projets programmés dans le cadre de la stratégie du développement touristique régional à l'horizon 2025.

La province de Tata dispose de plusieurs mines. Est-ce que ce patrimoine est suffisamment valorisé ?

Effectivement, la province de Tata est dotée d'un potentiel minier énorme. Plusieurs gisements existent au niveau de ce territoire et certains sont en cours d'exploitation tels que les gisements de plomb, l'or, le cuivre et le quartez alors que d'autres sont en cours de valorisation. A signaler qu'un nombre important d'autorisations de prospection est délivré par les services compétents. Il faut également noter que la province de Tata dispose d'une autre activité à forte valeur ajoutée économique, mais surtout scientifique. Il s'agit de la chute des météorites qui nécessite un encouragement avec un accompagnement en termes de création de petites et moyennes entreprises.

Qu'en est-il des énergies renouvelables ?

Dans le cadre de programme National de l'énergie solaire « Noor » et conformément aux Hautes directives de sa majesté le roi -que Dieu l'assiste- la province de Tata abritera la construction d'une centrale solaire « Noor Tata » avec une capacité de production prévue de 500 MW à la commune d'Akka Ighane. Deux autres petites centrales, sont programmées : l'une à Tagmout d'une capacité de 25 MW et l'autre à Fam El-Hisn d'une capacité de 15 MW en PV. Ces projets généreront d'autres postes d'emplois et permettront un développement durable au niveau de la province.

Le déficit hydrique est l'une des contraintes à laquelle la province est confrontée. Quelles sont les mesures qui ont été prises ou seront prises pour pallier à cette problématique à court terme ?

Le déficit hydrique est l'un des problématiques à laquelle la province est confrontée. De ce fait, la construction de 10 barrages est programmée pour pallier à cette situation afin de maintenir l'alimentation des oasis en

ressources hydriques. L'accès à l'eau est une condition sine qua non pour garantir la stabilité de la population locale et assurer un développement économique. Il est à noter que l'agence du bassin hydraulique de Souss-Massa Draa se penche sur l'étude de la carte hydrique de ce commandement et ce sur une doléance formulée par le conseil provincial et appuyée par l'autorité provinciale afin d'avoir une certaine visibilité lors de l'examen des projets d'investissement.

La question de la santé se pose avec acuité ? Où en est ce chantier?

Le secteur de la santé au niveau de la province souffre de beaucoup de lacunes. De prime abord, le manque des effectifs, notamment les médecins généralistes particulièrement et les infirmières surtout au niveau des centres de santé communaux. Ce qui nécessite une intervention urgente de la part du Ministère de la santé afin de trouver des réponses efficaces aux besoins de la population en vue de garantir leur accès aux soins et à un bon service sanitaire. Il faut également développer les équipes mobiles et renforcer les caravanes de santé en tenant compte des besoins spécifiques des localités enclavées. La formation des cadres y compris les jeunes de Tata dans les métiers de santé est également une nécessité afin de remédier à cette situation. Le conseil provincial conscient de ces défis prospecte actuellement la possibilité de recourir à des conventions avec le conseil de l'ordre des médecins sénégalais de concert avec le département de la santé, en vue d'affecter provisoirement un effectif limité de médecins sénégalais pour combler, momentanément, ce vide engendré par le refus de certains médecins nationaux de prendre leur service une fois affectés à Tata.

Quel regard portez-vous sur les résultats de l'étude afférente au plan sur le réchauffement climatique (PTRC), notamment pour l'écosystème oasien de Tata ?

Effectivement, la province de Tata est dotée Dans le cadre de l'adaptation au réchauffement climatique, la province de Tata s'aligne sur toutes les politiques et programmes lancés par l'état en matière de préservation de l'environnement, en terme d'adaptation et d'atténuation. Au niveau de la région, notre requête est d'élaborer des dispositifs de suivi et d'évaluation de changements climatiques et soutenir les initiatives de la société civile visant à lutter contre les effets des changements climatiques. Il est significatif de mentionner la prolifération d'une constellation d'associations intéressées par les impératifs écologiques, également l'existence au niveau du corps des élus des acteurs actifs qui ont brillamment collaboré aux diverses manifestations nationales et internationales, organisées autour des défis liés à l'équation : protection de l'environnement et le développement durable.

75 MDH POUR LA RÉALISATION DE L'AÉROPORT DE TATA

“ **L'ouverture de cette enceinte permettra à la province d'améliorer les conditions de mobilité de la population et d'accompagner les investissements économiques et touristiques.** ”

La province de Tata devrait avoir son propre aéroport. Une convention de partenariat portant sur le financement de cette infrastructure est déjà établie entre le Conseil régional Souss-Massa et l'Office national des aéroports (ONDA). Le montant prévu pour la réalisation de ce projet est de l'ordre de 75 MDH (45 MDH assurés par l'ONDA et 30 MDH par le Conseil régional Souss-Massa). Ce dernier a déjà budgétisé son financement, scindé en trois tranches. La première, d'un montant d'investissement de 10 MDH est déjà programmée, depuis l'année dernière, alors que le reste est respectivement prévu à parts égales, lors des exercices 2017 et 2018. Cependant, le projet est actuellement en instance, puisque sa réalisation est essentiellement assujettie à la validation de cette convention de partenariat, durant le prochain Conseil d'administration de l'ONDA. Dans le détail, le financement précité sera consacré à la réalisation des infrastructures, notamment la tour de contrôle, le bâtiment principal et les autres zones d'activité. S'agissant du foncier, il est déjà mobilisé, puisque la piste d'atterrissage, réalisée par des Émiratis, est déjà opérationnelle. Ladite piste est pilotée, depuis Casablanca, par les services de l'ONDA et elle est considérée comme étant la plus grande au niveau de la région, en comparaison avec celle de l'aéroport d'Agadir Al Massira. L'ouverture de cette enceinte permettra à la province d'améliorer les conditions de mobilité de la population et d'accompagner les investissements, surtout la réalisation de Noor Tata, dans le cadre du programme national de l'énergie solaire.





Entretien avec :
Lahcen ZOUBAIR
Président du Conseil Communal de TATA

“ Il faut instituer un guichet unique pour faciliter l’octroi des autorisations au profit des investisseurs. ”

Souss Iktissad : Quel constat faites-vous à propos du bilan du plan de développement communal (PCD) de Tata?

Le PCD de la commune de Tata s’est inscrit dans le cadre d’un programme d’appui technique au développement des oasis. C’est grâce à une coopération entre l’Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du sud du Royaume (APDS) et la Banque Africaine de développement que ce plan a été réalisé. Parallèlement, la commune a élaboré d’autres plans. Il s’agit notamment de la feuille de route dédiée à la gestion des ressources en eau, le plan d’investissement communal et celui de la promotion de la Micro entreprise en plus du plan de renforcement des capacités de la commune et un autre plan sur les changements climatiques. Disons que le bilan du PCD est positif. Aujourd’hui, certains projets ont été exécutés et d’autres qui ne sont pas réalisés seront pris en considération lors l’élaboration du Plan d’Action Communal (PAC).

Quelles seront les priorités économiques de la commune?

Dans le cadre de l’élaboration du PAC, les priorités de la commune seront prises en compte lors de l’établissement du diagnostic participatif avec la population, la société civile et les représentants des services extérieurs. À mon sens, les secteurs

qui préoccupent la population de Tata sont : le tourisme, l’artisanat, l’agriculture, la question des changements climatiques et les énergies renouvelables.

Quel est l’état d’avancement du chantier de l’assainissement liquide et l’eau potable de la ville?

Effectivement, le réseau d’eau potable et d’éclairage public ainsi que l’assainissement liquide fait partie des principales préoccupations de chaque conseil communal. En ce qui nous concerne, le réseau d’eau potable et celui de l’éclairage public ont atteint un pourcentage de 97% de desserte. Quant à l’assainissement liquide, le réseau d’assainissement au centre de la ville de Tata a été lancé depuis 2007 grâce à une convention signée entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et l’ONEP. Le taux de branchement a atteint presque 70%. Quant aux douars périphériques, une convention a été signée pour le financement de l’assainissement liquide de ces douars. Elle a été conclue entre la DGCL, la mairie d’Agde en France, la Wilaya de Guelmim-Esmara et la province de Tata. L’assainissement de ces douars est divisé en quatre tranches. La première tranche, déjà exécutée et réceptionnée, a concerné le douar de Tighremt et celui d’Indfiane. Elle représente

presque 20% du projet. Pour la seconde tranche, elle est en cours de financement des travaux. Elle concerne le douar d’Agoujgal et celui de Sounh. S’agissant de la 3ème tranche, elle concerne le grand Agadir Lahna. L’étude est bien faite, mais nous sommes à la quête des moyens financiers. Quant à la dernière, on possède l’étude, elle concerne l’élargissement de la STEP.

Comment évaluez-vous l’attractivité de la province de Tata?

La ville de Tata possède des potentialités touristiques, culturelles et économiques qui rendent la ville une destination attractive. Sur le plan économique, il faut assainir l’assiette immobilière des terrains pour renforcer cette attractivité alors que sur le volet administratif, il faut instituer un guichet unique pour faciliter l’octroi des autorisations au profit des investisseurs.

Quels sont les secteurs attractifs qui peuvent attirer des investissements ?

Les secteurs qui peuvent attirer les investisseurs sont l’agriculture oasisienne en plus de la production des plantes à parfum aromatique et médicinales, l’artisanat, l’éco-tourisme, l’industrie cinématographique et les énergies renouvelables.

SOUSS-MASSA : LE TOURISME RURAL SE DOTE D'UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

“ C’est dans le cadre du programme intégré pour le développement du tourisme rural, baptisé « Qariati », que la Société Marocaine de l’Investissement Touristique (SMIT), envisage de mettre en application cette société. L’objectif est de pallier à la problématique du mode de gestion qui a caractérisé le lancement des pays d’accueil touristique (PAT), mais aussi le manque de moyens financiers. ”



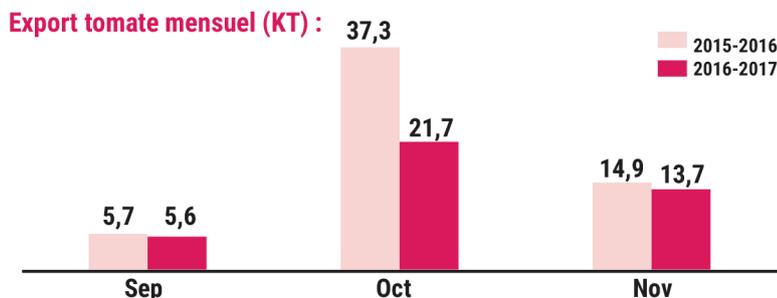
Le tourisme rural au niveau de la région Souss-Massa envisage de lancer sa propre société de développement régional (SDR). C’est dans le cadre du programme intégré pour le développement du tourisme rural, baptisé « Qariati », que la Société Marocaine de l’Investissement Touristique (SMIT), envisage de mettre en application cette société en partenariat avec les acteurs régionaux. L’objectif est de pallier à la problématique du mode de gestion qui a caractérisé le lancement des pays d’accueil touristique (PAT), mais aussi le manque de moyens financiers. Ledit programme qui regroupe 67 projets au niveau de la région Souss-Massa a déjà fait l’objet d’une convention-cadre signée, il y a trois ans, par différents départements ministériels avec un fonds d’amorçage de près de 2,3 MMDH, dont 287 MDH sont alloués à la région. En attendant la validation officiel au niveau central du programme et la préparation des statuts de la SDR, en l’occurrence le schéma de prise de participation entre la SMIT et le Conseil régional Souss-Massa, le

Comité régional de coordination dudit programme a tenu trois réunions dont la dernière a été marquée par l’augmentation de la part de l’investissement prévisionnel de la région Souss-Massa de 158 MDH à 288 MDH, soit de 6,5% à 12% de l’investissement global. Aujourd’hui, l’analyse du portefeuille de projets montre qu’une partie des actions programmées actuellement figuraient déjà dans le programme des pays d’accueil touristique (PAT), lancés, il y a des années, notamment celui d’Imouzzar-Ida-Outanane et de Chtouka Aït Baha qui n’arrivent toujours pas à faire l’objet d’une valorisation, tant sur le plan spatial que touristique. À cet égard, le Conseil régional Souss-Massa prévoit, pour sa part, de programmer un montant de 5 MDH additionnel sous forme d’actions complémentaires au programme Qariati pour l’aménagement de la grotte Wintimdouine attendu depuis plus de 6 ans, la valorisation de la Vallée du paradis, le soutien aux activités de nature et bien d’autres.

PRIMEURS : BAISSSE DE TONNAGE EN OCTOBRE

“ **Les quantités de tomates exportées, en octobre, ont diminué de 37,3 kilos tonnes au cours de la même période de la campagne 2015-2016, contre 21,7 KT en 2016-2017, à cause des fortes variations de température. Aujourd’hui, les exportations de primeurs ont repris leur stabilité durant le mois de novembre et décembre.** ”

Du 1^{er} septembre au 08 novembre 2016, ce sont 83,5 kilos tonnes (KT) de primeurs qui ont été expédiées, lors de l’actuelle campagne d’exportation, contre 101,9 KT durant la même période de la campagne précédente. De ce fait, les exportations marocaines acheminées en majorité par la région Souss-Massa, ont affichée une baisse totale de l’ordre de 18% pour l’ensemble de familles des primeurs, exception faite des légumes divers. Ces deniers, ont enregistré pour leur part une baisse de 1%. S’agissant de la tomate, la baisse de volumes a été établie à 24%, essentiellement, sur la tomate ronde alors que les fruits divers ont régressé de 40%. Par marché, c’est l’Union européenne qui a enregistré la baisse la plus forte (moins de 29%), durant la même période en termes de volumes exportés. Il s’agit de 40 KT en 2016-2017 contre 57,9 KT en 2015-2016 alors que le marché russe a affichée une baisse d’1%. Dans le détail, c’est la tomate, produit phare à l’exportation, qui a été touchée, en octobre dernier, par une diminution des quantités exportées de primeurs. Le tonnage est passé de 37,3 KT durant la campagne 2015-16 à 21,7 KT en 2016-17, soit un écart de 15,6 KT. Cette baisse est attribuable aux températures qui ont engendré des pertes dans les pépinières, mais aussi durant la plantation aux abris serres entre 20 juillet et 10 août. Par conséquence, un retard de démarrage de la campagne des exportations de 15 à 20 jours a été enregistré. Aujourd’hui, les exportations ont repris leur stabilité durant le mois de novembre et décembre. En ce qui concerne les agrumes, les quantités acheminées sont de l’ordre de 149.424 tonnes. C’est les petits calibres, notamment la clémentine qui est essentiellement exportée vers l’étranger.



Export primeurs :

Marché (en KT)	2015-16	2016-17	Variation
UNION EUROPEENNE	57,9	41,0	-29%
RUSSIE	8,8	8,7	-1%
AUTRES, dont :	3,9	3,9	-
PAYS DU GOLFE	3,1	3,2	3%
Total	70,6	53,6	-24%

Source : Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations



AGRUMES : 45 MDH POUR LUTTER CONTRE LA CÉRATITE

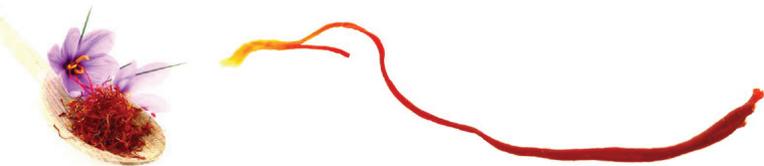
“ **Une unité de production des mâles stériles de la cératite sera réalisée aux environs d'Agadir, par le ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime et Maroc Citrus. Le montant mobilisé pour la réalisation de ce laboratoire, qui sera opérationnel en 2018, est de l'ordre de 45 MDH.** ”

La problématique de la cératite qui pénalise les exportations agrumicoles marocaines sera enfin résolue. Au niveau de la Région Souss-Massa, qui achemine une grande partie des expéditions agrumicoles vers l'étranger, il est prévu la mise en place, aux environs d'Agadir, d'une unité de production des mâles stériles de la cératite par le ministère de l'Agriculture et Maroc Citrus dans le cadre d'un partenariat public-privé. Le montant mobilisé pour la réalisation de ce projet est de l'ordre de 45 MDH. «Le projet sera opérationnel en 2018, alors que l'objectif principal est la production des mâles stériles de la cératite afin de lutter contre cet insecte», explique Abro Hro, directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole (ORMVA) Souss-Massa. Grâce à cette technique, la descendance de la cératite sera stérile à travers des lâchers massifs des mâles stérilisés dans les vergers agrumicoles où ils entreront en compétition avec les mâles naturels, ce qui empêchera la reproduction de cet insecte appelé communément «la mouche méditerranéenne». Cette dernière, rappelons-le, est l'une des principales raisons de refoulement des produits agrumicoles destinés à l'export vers plusieurs destinations. Bien qu'elle soit acceptable sur le sol de l'Union européenne, puisqu'elle se trouve en Espagne et dans d'autres pays méditerranéens, la cératite est inscrite sur la liste des insectes bannis avec une quarantaine de mesures au niveau des marchés russe, nord-américain, japonais, chinois et bien d'autres.



LA FILIÈRE DE SAFRAN GÈNÈRE 152 MDH DE CHIFFRE D'AFFAIRES

“ **Le chiffre d'affaires généré par la filière du safran, durant la campagne 2014-2015, a atteint 152 MDH. Ce montant est imputable à l'évolution de la production et des superficies cultivées au niveau des safranières de Taliouine et Tazenaght.** ”



152 MDH

C'est le chiffre d'affaires généré par la filière du safran, durant la campagne 2014-2015 contre 32

MDH en 2009-2010. Cette augmentation de revenus est imputable essentiellement à l'évolution de la production et des superficies cultivées au niveau des safranières de Taliouine et Tazenaght. «La production annuelle de safran est arrivée à environ 6 tonnes, grâce à la multiplication de la surface plantée qui est passée de 600 hectares en 2009 à 1.650 hectares aujourd'hui», annonce Brahim Hafidi, directeur de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA), lors de l'ouverture, des travaux du 5e Symposium international sur le safran à Agadir, le 23 novembre 2016. Dans le détail, les réalisations relevées par l'Office de mise en valeur agricole de la région Souss-Massa sur la période 2009-2015 ont affiché une multiplication de superficie cultivée par 1,5 ha alors que la production a grimpé de 1,5 tonne par an à 5,9 tonnes par an. Durant la même période, l'efficacité hydrique moyenne a pour sa part atteint, durant la campagne 2014-2015, près de 23,1 DH par m3 contre seulement 11,5 DH par m3 durant la campagne 2009-2010, soit une augmentation de 100% en l'espace de 6 ans. Aujourd'hui, les principales zones de production (Taliouine et Tazenaght) font vivre plus de 100.000 habitants. Elles exportent plus de 4 tonnes de safran sous forme de pistils. La principale destination demeure l'Espagne avec 61,8%, suivie de la Suisse (36,3%), de la France (1,2%) et de l'Italie (0,7%). Enfin, le Maroc est le 4e producteur mondial avec une part de marché d'environ 2%. L'Iran, l'Inde et la Grèce composent le trio de tête au niveau mondial, et leur production est en grande partie destinée à l'export.

▶ **La région ambitionne de produire 9 tonnes d'ici 2020**

L'Etat a conclu un contrat-programme avec la profession du Safran représentée par la Fédération Interprofessionnelle Marocaine du Safran (FIMASAFRAN), dont le coût globale de mise en œuvre s'élève à 100 MDH à l'horizon 2020. Cette feuille de route vise à porter la surface plantée de 570 ha à 1.310 ha et la production de 3 à 9 tonnes, mais aussi augmenter les exportations à 6 tonnes par an. La filière est dotée il y a quelques années d'une maison de Safran sous forme d'une bourse pour régularisation des prix. Il est géré par un Groupement d'intérêt Économique (GIE) composé de 18 coopératives. Actuellement, une trentaine de sociétés privées opère dans le secteur en plus du tissu coopératif comptant un effectif de 1.400 producteurs dont 30% sont des agriculteurs. Aujourd'hui, la zone de Taliouine compte à elle seule plus de 30 coopératives de safran, 3 groupements d'intérêt économique (GIE) en plus de la fédération interprofessionnelle.



49,2 MILLIONS DE DOLLARS POUR L'ARGANICULTURE

“ Le Fonds vert pour le climat qui est mécanisme financier de l'ONU, a octroyé un financement de 39 millions de dollars au Maroc pour le lancement de l'arganiculture dans les zones dégradées. ”

La production du marché de l'huile d'argan devrait atteindre près de 19.622,5 tonnes, soit un taux de croissance de 19,6% entre 2015 à 2022 alors que le marché potentiel avec ses deux composantes, cosmétique et alimentaire est estimé à 11 MMDH. Face à cette pression de production sur la Réserve de biosphère d'arganeraie (RBA) situé à la région Souss-Massa, le Maroc vient de décrocher 39 millions de dollars en faveur de l'arganiculture en environnement dégradé. C'est le Fonds vert pour le climat rattaché à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui a accordé cette subvention. Au total, l'investissement mobilisé pour la mise en œuvre de ce programme déjà entamé à travers le lancement de la première arganeraie moderne à Ressmouka

(Tiznit) est de 49,2 millions de dollars. Ce financement est assuré à hauteur de 80%, soit 39 millions de dollars par le GFC alors que le reste (20%) est respectivement cofinancé par l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA) à hauteur de 4,1 millions de dollars en plus de la Direction régionale de l'agriculture (5 millions de dollars) et l'agence du bassin hydraulique du Souss-Massa (800.000 dollars). Dans le détail, c'est l'Agence de développement agricole (ADA) qui a été accréditée par le GFC pour la soumission de cette requête de financement alors que l'ANDZOA a été désignée en tant qu'entité d'exécution du projet puisqu'elle gère déjà des projets de développement liés au changement climatique. Selon le fond vert pour le climat, le projet sera étalé sur 6 ans (2017-2022) et

il sera réalisé sur trois volets dont la première composante permettra la mise en place de vergers modernes de l'arganier (l'arganiculture) sur 10.000 hectares, sur un ensemble de 31 communes rurales avec une extension, sur 2.000 ha, des plantes aromatiques et médicinales (PAM). S'agissant de l'opérationnalisation, elle sera assurée par trois comités, notamment le comité de pilotage (ou Copil) qui regroupe l'ensemble des parties prenantes. À cela s'ajoutent deux comités régionaux de suivi (CORES) au niveau des régions de Marrakech-Safi et Souss-Massa en plus de comités provinciaux. De surcroît, C'est l'ANDZOA qui hébergera l'unité de gestion du projet (UGP) qui coordonnera le suivi et la réalisation des actions du projet avec l'ADA et les comités de coordination.

\$49.2m

Total project investment

0.0% disbursed

GCF Financing

Instrument	Grant	USD 39.3 M	●
Years to pay	0		
Interest	0		

Co-Financing

National Agency for the Development of Oases and Argan Zones (ANDZOA)	Grant	USD 4.1 M	●
Regional Directorate of Agriculture Souss Massa (DRA SM)	Grant	USD 5.0 M	●
Agency for Hydrological Basin of Souss Massa (ABH SM)	Grant	USD 800.0 K	●

20.1%

Co-financing



INVESTISSEMENT : UNE NOUVELLE CHARTE SUR LES RAILS

“ **Cinq nouvelles mesures-phares marquent la réforme de la charte de l'investissement au Maroc. Il s'agit de l'impôt sur les sociétés à 0% pendant 5 ans pour les industries en création, du développement d'une zone franche par région, de l'obtention du Statut d'Exportateur indirect pour les sous-traitants et de la mise en place d'appuis renforcés aux régions les moins favorisées...** ”



L'économie marocaine se trouve au 68^{ème} rang sur 190 économies dans le classement Doing Business 2017 sur la facilité à faire des affaires. Pour améliorer davantage son score, le Royaume a mis sur les rails une nouvelle charte d'investissement afin d'accompagner la dynamique de croissance consolidée par le Plan d'Accélération Industrielle (PAI). A cet égard, cinq nouvelles mesures-phares de soutien marquent ce nouveau projet. La première porte sur l'instauration d'un taux d'impôt sur les sociétés (IS) de 0% pendant cinq ans pour les futures unités industrielles. L'objectif est de développer l'industrie nationale et permettre aux petites et moyennes entreprises de devenir « bancaables ». Pour les sociétés qui exportent, la nouvelle charte, qui devrait remplacer celle adoptée en 1995, prévoit la création d'au moins une zone franche par région avec l'octroi du statut de

«zone franche», aux grandes Industries exportatrices. Ce qui permettrait selon le ministère de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique de mieux répartir les investissements sur le territoire. Autre mesure phare, le statut «d'exportateur indirect», pour les sous-traitants, qui était une vraie demande émanant des entreprises. La quatrième mesure porte sur un pack d'incitations au profit des régions les moins favorisées pour dynamiser l'investissement alors que la dernière prévoit une restructuration totale des activités de promotion de l'investissement sous la houlette d'une agence centralisée. Cette entité baptisée « l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations » (AMDIE) sera issue d'une fusion de trois entités de promotion, notamment l'Agence marocaine de développement des

investissements (AMDI), du centre marocain de promotion des exportations (Maroc Export) et l'Office des foires et expositions de Casablanca (OFEC). Ladite agence sera administrée sous la tutelle du ministère de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique et sera à la disposition de tous les départements ministériels pour réaliser les feuilles de route en matière d'investissement et d'export. Parallèlement à ces mesures, une direction générale de l'industrie, chargée d'assurer la pérennité du Plan d'accélération industrielle, et d'une Direction générale du commerce seront créés pour accompagner ces deux activités économiques. Quant à la refonte de la stratégie digitale, une Agence dédiée à cette économie et au e-gouvernement sera aussi réalisée pour le développement de services administratifs dématérialisés au profit du citoyen.

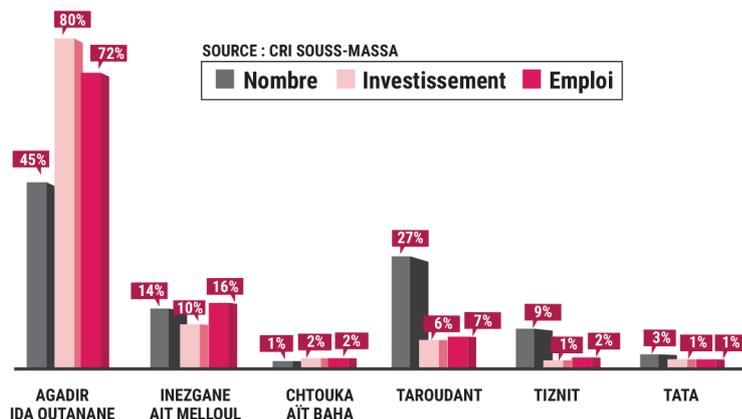
SOUSS-MASSA : LE TOURISME DOMINE L'INVESTISSEMENT

“ Les projets d'hébergement et d'animation touristique validés au cours de l'année 2016 représentent plus de 55% du total des investissements engagés dans la région Souss-Massa. ”

Le CRI de la région Souss-Massa dresse un nouveau bilan des investissements dans le cadre du nouveau découpage régional après le transfert des provinces de Ouarzazate, Tinghir, Zagora et Sidi Ifni à d'autres territoires et l'intégration de Tata dans la région Souss-Massa. À cet égard, le CRI a validé, en 2016, un montant d'investissement de l'ordre de 3,03MMDH, relatif à 205 projets d'investissement, permettant la création de près de 5.041 opportunités d'emplois. En comparaison avec 2015, la région Souss-Massa a enregistré une augmentation de 10% de ses montants d'investissements validés et ceci abstraction faite d'une évolution exceptionnelle, en 2015 due à la validation des 2e et 3e phases du projet de centrale électrique thermo-solaire d'Ouarzazate «Noor1» et «Noor2» qui sont intervenues au cours du 1er semestre 2015. Et, c'est le secteur touristique et de loisirs qui a capté les intentions d'investissements durant l'année 2016 au niveau de la région Souss-Massa. Preuve à l'appui, les projets d'hébergement et d'animation touristique validés au cours de l'année représentent plus de 55% du total des investissements engagés dans la Souss-Massa. Le secteur des services, quant à lui, occupe la deuxième position en termes avec une enveloppe qui dépasse les 504 MDH, soit plus de 16% des investissements validés en 2016. Il est suivi du commerce qui représente 11% du total des investissements. Concernant les créations d'entreprises, le CRI Souss-Massa a instruit 556 demandes de création d'entreprises en 2016, avec un montant d'investissement de 304 MDH générant 2.608 emplois. Les personnes morales représentent 86% des créations d'entreprises ayant transité par le CRI Souss-Massa avec une prédominance de la S.A.R.L qui représente 94% des créations de personnes morales. Quant au nombre total des demandes de certificats négatifs accordés en 2016, il est de l'ordre de 1.845. Par nature juridique, on relève que les S.A.R.L viennent en première position avec 70%

des certificats accordés, suivies des personnes physiques avec 26% des certificats accordés. L'analyse du nombre de certificats attribués par secteur d'activité démontre que le secteur du BTP occupe la première place avec 28%, suivis du secteur des services qui représentent 23%. La troisième position est occupée par le secteur du commerce avec 21% des certificats accordés. Le secteur de l'agriculture et de la pêche représente quant à lui 10% des certificats accordés, suivi des secteurs de l'industrie (9%) et du tourisme (9%). Pour ce qui est de l'activité minière, l'un des piliers de croissance au niveau régional, 265 autorisations ont été signées durant le 1er semestre 2016 totalisant un montant d'investissements de près de 172 MDH. Par contre, durant le second semestre, les demandes n'ont pas été traitées à cause de la nouvelle réglementation en cours de préparation. Les autorisations accordées relèvent essentiellement de la province de Taroudant avec 55% des autorisations accordées. La province de Tiznit occupe la deuxième place avec 26% des autorisations minières délivrées, suivie de la province de Tata avec 15% des dites autorisations.

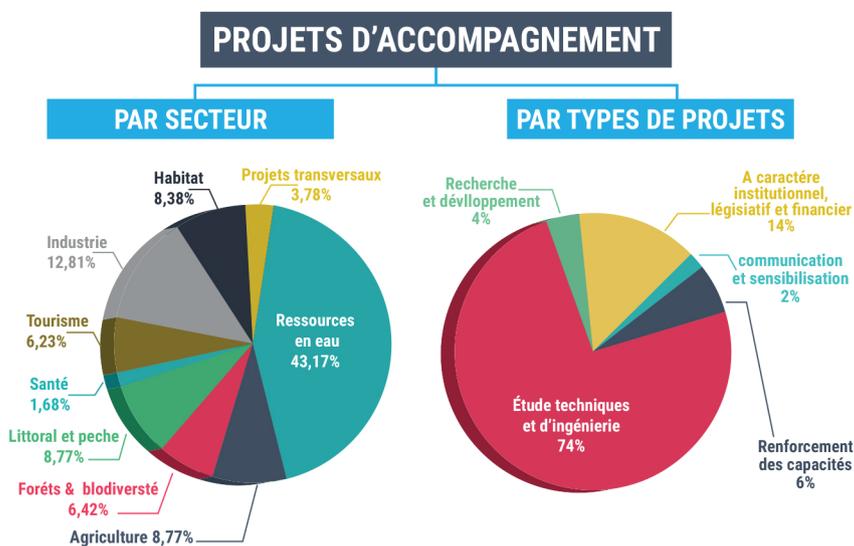
REPARATION DES INVESTISSEMENTS PAR PREFECTURES ET PROVINCES



CHANGEMENT CLIMATIQUE : LA RÉGION SOUSS-MASSA LIVRE SON PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT

“ Selon les résultats de l'étude afférente au plan territorial de lutte contre le réchauffement climatique (PTRC), le cadrage financier s'est chiffré à environ 1,22 MMD. Ce montant représente 38 projets prioritaires à hauteur de 508 MDH, soit 42% du montant des projets dits «d'accompagnement» et inclut 9 projets structurants d'ouvrages de protection contre les inondations. ”

Le Maroc vient de se doter de son premier plan territorial de lutte contre le réchauffement climatique (PTRC) et c'est la région Souss-Massa qui a initié ce projet. C'est en marge de la première journée de la COP22, que ledit plan a été présenté dans le pavillon Maroc pendant une manifestation parallèle (Side Event) consacrée à la résilience des collectivités territoriales face au changement climatique (CC). Selon les résultats de l'étude en question, le cadrage financier s'est chiffré à environ 1,22 MMDH pour que la région s'adapte au mieux à la question du changement climatique. Ce montant représente 36 projets d'accompagnement aux secteurs d'activités de la région. Ils mobiliseront 508 MDH, soit 42% du financement global. Le reste, constitué de 9 projets qualifiés de structurants, nécessiteront 710 MDH sous forme d'ouvrages de protection contre les inondations, soit 58% du cadrage financier. Au delà des chiffres, « les principaux traits de la vulnérabilité sectorielle au niveau de la région Souss-Massa concernent essentiellement les ressources en eaux, l'agriculture, la forêt et la biodiversité, en plus du littoral et la pêche », souligne Khadija Sami, directrice régionale de l'environnement et responsable de l'Observatoire régional de l'environnement et du développement durable. Par ailleurs, c'est la mobilisation de fonds qui nécessite actuellement un accompagnement pour que la région puise dans tous les canaux de financement internationaux et nationaux. Dans ce sens, la mise à disposition d'un Fonds régional d'adaptation au changement climatique paraît une formule adéquate pour insérer les initiatives locales.



L'étude de la vulnérabilité a été entreprise par une logique sectorielle

Pour introduire la Situation Territoriale de lutte contre le Réchauffement Climatique – Volet Adaptation au Changement Climatique, le territoire a été scindé en cinq unités jugées homogènes à savoir : le littoral, la plaine, le Haut Atlas, l'Anti Atlas et le présaharien. L'étude de la vulnérabilité a été entreprise par une logique sectorielle, pour structurer les priorités. A cet égard, huit secteurs ont été retenus en concertation avec le comité de pilotage. Il s'agit de l'eau, l'agriculture, la forêt et la biodiversité, le littoral et la pêche en plus de la santé, le tourisme, l'industrie et l'habitat.

FLOTTE DE PÊCHE RÉGIONALE : L'ÉNERGIE, LE NOUVEAU FACTEUR CLÉ DE COMPÉTITIVITÉ

“ **L'audit énergétique de la flotte de pêche régionale réalisé par le pôle de compétitivité Agadir Haliopôle (AHP) a mis l'accent sur la nécessité de limiter les coûts énergétiques afin de gagner en compétitivité. Par segment, la consommation de carburant représente 33.25% du chiffre d'affaire pour la pêche hauturière alors qu'elle représente respectivement 20.56% et 14.73% du CA pour la pêche côtière et artisanale.** ”



Gagner en compétitivité, c'est aussi limiter les coûts énergétiques selon les résultats de l'audit réalisé par le pôle de compétitivité Agadir Haliopôle (AHP) au sujet de la flotte régionale de la pêche. L'importance de cette problématique, abordée lors de la journée régionale de la qualité, organisée, à la chambre de commerce, d'industrie et de services est confirmée par les causes énumérées par ladite étude. Face à cette évidence, les principaux freins résident dans l'éloignement des sites de pêche des points où la flotte est fréquemment implantée, mais aussi le manque d'entretien des moteurs de bateaux, la défection des systèmes d'injection en plus de la fuite de carburant ainsi que la charge excessive de la flotte et bien d'autres. Par segment, la consommation de carburant représente 33.25% du chiffre d'affaire pour la pêche hauturière alors qu'elle représente respectivement 20.56% et 14.73% du chiffre d'affaire pour la pêche côtière et artisanale. Dans le détail, le rapport relatif à la consommation du carburant en comparaison avec la production est de 0.7 litre par kilogramme pour le segment hauturier alors qu'il est de 0.42 l/kg et 0.24l/kg pour le segment côtier et artisanal. De ce fait, la flotte régionale consomme selon l'AHP plus de carburant par rapport aux

standards mis en vigueur qui sont de 0.5 pour le segment hauturier et 0.16 par kg pour la pêche côtière et l'artisanale. Par an, la facture énergétique (carburant) est évaluée à 112.5 millions de litres pour la pêche hauturière alors qu'elle est respectivement de 17.2 et 0.64 millions de litres pour le segment côtier et artisanal. C'est pourquoi, les gisements d'économie d'énergie révélés lors des audits réalisés par Agadir Haliopôle (AHP) ont servi à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques d'utilisation énergétique à bord des bateaux, adopté pour un usage par les professionnels de la région Souss-Massa désireux de réaliser des économies significatives. Pour réaliser davantage cet objectif de réduction des consommations, le pôle de compétitivité a également lancé les travaux de l'automatisation du glaçage à bord des bateaux en plus d'une étude de préféabilité pour introduire la Senne Danoise. Ayant fait ses preuves en Europe, cette nouvelle technique de pêche a apporté certaines réponses aux contraintes énergétiques en termes d'économie d'énergie et environnementales à travers sa sélection des captures. De plus, elle est moins contraignante sur le plan du rythme de travail pour les marins, et permet de débarquer des produits d'une qualité élevée.

SYSTEME HARMONISE : LA DOUANE EXPLIQUE LA NOUVELLE NOMENCLATURE

“ **Pour accompagner les entreprises exportatrices de la région Souss-Massa, la Direction de la Douane d'Agadir a expliqué aux opérateurs économiques les amendements à la Nomenclature du Système harmonisé (SH) et la nouvelle codification des marchandises.** ”

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a publié les amendements à la Nomenclature du Système harmonisé (SH) qui est un langage commun aux échanges commerciaux. Pour appréhender le déploiement de ces amendements, applicables depuis le 1er janvier 2017, la Direction régionale des Douanes d'Agadir, en collaboration avec la chambre de commerce, d'industrie, et de services SM, a initié, un séminaire, pour expliquer aux exportateurs de la région les modifications apportées à la nomenclature SH (Système Harmonisé) et les nouvelles règles de classification de marchandises. Dans le détail, la majorité des amendements ont été proposés par la FAO. C'est pourquoi, l'édition 2017, mise à jour par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) concerne 233 ensembles d'amendements dont 85 modifications concernent le secteur de l'agriculture (voir le tableau). Depuis le 1er janvier 2017, de nouvelles codifications sont apparues sur les marchandises alors que d'autres désignations ont été supprimées ou maintenues avec une modification de la portée juridique. Mais toujours est-il que ces amendements sont neutres, selon la Direction de la Douane, car ils n'affectent pas la réglementation de commerce extérieur et le traitement de la marchandise à travers le déclenchement d'une situation nouvelle sur le plan fiscal et administratif. Cependant, les principales préoccupations ayant motivé ces amendements sont liées à des considérations environnementales, sanitaires et sociales, mais aussi à l'évolution des technologies (LED, véhicules électriques,...) et à l'adaptation des nomenclatures aux structures du marché international. Dans le détail, les modifications rectificatives à la Nomenclature concernent plusieurs chapitres accompagnées d'amendements d'ordre rédactionnel aux chapitre 1 et 2 afin d'aligner les versions françaises et anglaises avec l'utilisation des noms latins tels volailles de l'espèce « Gallus domesticus », chameaux et autres camélidés (Camelidae)...A cela s'ajoute l'élargissement ou la restructuration

de plusieurs produits ou sous produits agricoles et halieutiques. Parmi elles, la différenciation au niveau du chapitre 8 entre les mandarines et les clémentines qui appartiennent à la famille des agrumes en plus de la spécification au niveau du chapitre 22 de la bière sans alcool. D'autres nomenclatures destinées aux pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture ont été créés alors que d'autres ont été restructurés afin de distinguer parmi les crustacés non congelés, les crustacés « vivants, frais ou réfrigérés » et les « autres » crustacés. Les amendements relatifs aux poissons et aux produits de la pêche visent à renforcer la couverture des espèces par la subdivision en des formes de produits plus détaillées pour les crustacés, mollusques et autres invertébrés alors que l'amendement relatif aux seiches, sépioles, calmars et encornets vise à étendre la portée des codes SH actuels en vue de regrouper toutes ces espèces. Enfin, d'autres amendements découlent de changements de tendance dans le commerce international, notamment, pour les produits céramiques non vernissés ni émaillés, produits céramiques émaillés et les nouvelles technologies.

Les modifications apportées à la nomenclature SH actuelle concernent les secteurs et chapitres suivants :

Secteur industriel	Amendements	Chapitres
Agriculture	85	01 à 24
Chimie	45	28 à 39
Bois	22	44 à 49
Textile	15	50 à 63
Métaux communs	06	72 à 83
Machines industrielles	25	84 à 85
Transport	18	86 à 89
Autres	26	90 à 97

PALAIS DES CONGRÈS : LE CHANTIER PREND FORME

“L'accomplissement du projet nécessitera 1,4 MMDH et il permettra à terme la création d'environ 720 emplois directs et 3500 postes pendant les différentes phases de construction de ce projet.”



Tant attendu par la destination Agadir, le projet du palais des congrès et du centre d'exposition et de conventions est enfin sur les rails. La commission de la sécurité des palais et résidences royaux a donné, depuis plus de trois mois, son feu vert pour la réalisation de ce projet. Actuellement, la société du Centre, d'exposition et de développement, chargée de la réalisation de cette infrastructure dans le cadre du projet multifonctionnel, « Agadir City Center » a déjà procédé à l'installation du chantier, situé à proximité de la résidence royale d'Agadir. Le projet qui s'étale sur une

superficie de 8 hectares comportera un espace modulable, d'une capacité d'accueil de 5000 personnes ainsi qu'un auditorium de 500 places accompagné de plusieurs salles de commissions et plus de 200 places parking. L'accomplissement du projet nécessitera 1,4 MMDH et il permettra à terme la création d'environ 720 emplois directs et 3500 postes pendant les différentes phases de construction de ce projet. A l'instar de Marrakech, Casablanca et Tanger où le tourisme d'affaires profite à l'industrie hôtelière, la ville d'Agadir renforcera davantage son positionnement

sur le segment du MICE (Meetings, incentives, conferencing, exhibitions) grâce à ce projet qui sera achevé d'ici 4 ans. D'autres composantes feront partie de ce projet. Il s'agit d'un espace d'animation et une composante hôtelière avec un établissement 5 étoiles, d'une capacité de 150 chambres, qui sera géré par le groupe hôtelier américain Marriott avec lequel l'investisseur avait déjà signé une convention alors que l'établissement a été déjà classé provisoirement dans la catégorie «5 étoiles».

AGADIR : VERS UN NOUVEAU REPOSITIONNEMENT DU PORT

“Le repositionnement de l'enceinte portuaire d'Agadir devra attendre les résultats de l'étude de faisabilité des options de développement de l'offre portuaire.”

Les opérateurs économiques et politiques de la région Souss-Massa devront encore patienter avant le redéploiement des fonctions du port d'Agadir. Et pour cause, l'extension et la requalification de l'enceinte portuaire de la ville devront attendre les résultats de l'étude de faisabilité des options de développement de l'offre portuaire. En effet, le marché a été attribué, en septembre 2016, par la banque européenne d'investissement, pour le compte du ministère de l'Équipement, à la société française Artelia, spécialisée en ingénierie indépendante. C'est en substance,

ce qui ressort d'une réunion consacrée, le lundi, 05 décembre, au secteur de la pêche maritime, à la Wilaya de la région Souss-Massa. À cet égard, les contours du repositionnement du port d'Agadir ne pourront être esquissés qu'après l'exécution de ladite étude. Ces premières conclusions seront présentées lors de la réunion du comité stratégique, prévue fin janvier ou début février prochains, à la ville d'Agadir. Par ailleurs, le positionnement actuel, rappelons-le, ne satisfait pas les opérateurs régionaux. Ces derniers exigent un hub portuaire à Agadir sur la façade atlantique,

puisque le pôle portuaire de Souss-Tensift est actuellement multifonctionnel. Dans le cadre de la stratégie nationale étalée à l'horizon 2030, le positionnement du port d'Agadir est marqué par une forte composante de conteneurisation et une vocation à la fois commerciale, maritime et touristique. Actuellement, une série de réunions a été entamée avec les opérateurs régionaux pour une meilleure concertation au sujet des scénarios proposés. En outre, les orientations stratégiques de cette étude seront étalées à l'horizon 2040.





Entretien avec :
Abdelmalek ALIL
 Directeur Régional des Impôts d'Agadir

“ *Il a été constaté que plusieurs contribuables ne complètent pas leur inscription en ligne.* ”

Souss Iktissad : De quelle façon la direction des impôts accompagne la généralisation de la dématérialisation fiscale ?

Dans le cadre de la généralisation de la dématérialisation des procédures et de la numérisation de l'administration publique, la Direction Générale des Impôts poursuit ses efforts en matière de développement des téléservices. Et ce, en offrant aux usagers plus de services en ligne qui contribueront à améliorer la qualité des prestations et instaurer un climat de confiance et de transparence dans la cadre de la relation liant le contribuable à l'administration. A cet égard, la Direction Régionale des Impôts d'Agadir a adopté une approche basée sur la communication et l'ouverture sur les différents opérateurs économiques et corps professionnels de la région. A titre d'exemple, nous avons initié des rencontres de sensibilisation avec les professionnels, notamment avec la chambre de commerce, d'industrie, et de services, la CGEM, mais aussi les experts comptables, les comptable agréés en plus des conseillers et les corps de professions libérales tels que les médecins, et

avocats... Nous avons également mobilisé l'ensemble du personnel de la direction en vue d'expliquer aux contribuables la procédure d'adhésion et de les accompagner tout au long du processus d'adhésion et ce en faisant, du porte à porte, le cas échéant. De surcroît, la Direction a mis en place une cellule régionale chargée de la réception des demandes d'adhésion et de leur activation ainsi que de l'accompagnement en cas de problèmes techniques.

A quelques jours de la mise en vigueur de la généralisation de la télédéclaration et télépaiement, quel est le degré d'adhésion des contribuables au niveau de la région ?

A compter du 1er janvier 2017, et conformément aux dispositions des articles 155 et 169 du Code Général des Impôts, toutes les entreprises qu'elles soient personnes physiques ou morales et quel que soit leur chiffre d'affaires « à l'exclusion des contribuables soumis à l'impôt sur le revenu selon le régime forfaitaire », devront déposer auprès de la Direction Générale des Impôts, par procédé électronique, les télédéclarations et

effectuer les télépaiements prévus en matière d'impôt sur les sociétés, d'impôt sur le revenu et de taxe sur la valeur ajoutée. Aujourd'hui, à moins d'un mois de l'échéance, la DRI d'Agadir a atteint 10.998 adhérents.

Quels sont les avantages ou les répercussions attendues pour les contribuables et la Direction des impôts des services en ligne ?

Les services des impôts en ligne présentent de nombreux avantages aussi bien pour à l'administration fiscale qu'aux contribuables, parmi ces avantages on peut citer l'amélioration de la qualité de service, mais aussi la dématérialisation des procédures qui permettra à l'administration d'optimiser ses ressources humaines pour un meilleur service aux contribuables. Cette dématérialisation contribuera également à la réduction des déplacements et des attentes au niveau des guichets, des erreurs de saisie et des contentieux en découlant, mais aussi la simplification du renseignement des formulaires à travers le pré-remplissage des champs et l'assistance pour le calcul.

Aussi, cette opération permettra la consultation du compte fiscal en temps réel de la situation du contribuable vis-à-vis de l'administration fiscale. A cela s'ajoute, la possibilité de s'assurer de l'existence d'un contribuable et d'obtenir un ensemble de renseignements tels que l'activité, l'adresse, le numéro du registre de commerce...etc, et ce pour garantir plus de transparence et de sécurité dans les relations entre entreprises. Le contribuable peut également récupérer toutes les attestations en ligne sans avoir à attendre avec un service disponible 7j/7 et 24h/24. L'autre avantage est non des moindres est l'archivage des dépôts des contribuables en ligne et le choix, du canal en fonction de la convenance du contribuable pour le paiement le plus accessible et le plus simple. Il s'agit en l'occurrence du paiement par prélèvement, carte ou agence bancaire, mais aussi, l'E-banking tels que les sites internet, le M-banking, notamment les applications smart phone ou les GAB, ou pat espèce auprès des prestataires de services ayant conclu une convention avec la DGI).

De par votre expérience, quels sont les erreurs techniques à éviter par les contribuables pour réussir ce chantier ?

En matière d'adhésion au SIMPL : il a été constaté que plusieurs contribuables ne complètent pas leur inscription en ligne une fois qu'ils ont déposé leur demande d'adhésion et qu'ils ont obtenu leur

code d'accès qui constitue un moyen pour sécuriser l'inscription. Il convient de préciser que le code d'accès communiqué sert à l'identification au service SIMPL au portail de la DGI www.tax.gov.ma. L'objectif est de renseigner les informations nécessaires pour l'adhésion: la création des utilisateurs, le choix du mot de passe, la désignation du mandataire, le choix du mode de paiement...etc. Ayant relevé cette anomalie, la DRI d'Agadir a mobilisé une équipe pour se déplacer chez les contribuables en vue de finaliser l'opération d'adhésion et pour fournir plus d'informations.

Quels sont les mécanismes d'accompagnement ?

La DGI met à la disposition des usagers différents canaux pour les assister dans la procédure d'adhésion ainsi que dans le dépôt de déclarations et de versements des impôts en ligne. Il s'agit d'un guide de télédéclaration et de télépaiement téléchargeable sur le portail www.tax.gov.ma en plus d'un centre d'information téléphonique de la DGI (05 37 27 37 27), le fixe de la DRI d'Agadir (05 28 23 30 50) et l'adresse e-mail : simpl@tax.gov.ma. Un bureau dédié à la réception des adhérents a été également mis en place au niveau du bureau d'accueil et de coordination de la DRI d'Agadir.

The screenshot displays the official website of the Direction Générale des Impôts (DGI) of Morocco. At the top, there is a navigation bar with links for 'Médiathèque', 'Presse', and 'Recherche'. Below this, the header features the DGI logo and name in Arabic and French, along with the Moroccan coat of arms and the text 'Royaume du Maroc'. A secondary navigation bar includes a home icon, 'Nous connaître', 'Nous contacter', 'Votre avis', and 'Vos suggestions', followed by a 'Non à la corruption' button. The main content area is titled 'TÉLÉSERVICES SIMPL' and contains several service tiles: 'Adhésion', 'Télédéclarez & Télépayez', and 'SIMPL News | Télédéclaration et télépaiement de l'IS, l'IR et la TVA'. A 'Simpl-Adhésion' section is partially visible at the bottom, with a red button that says 'Accédez au Simpl-Adhésion'.

LOI DE FINANCES 2017 : NOUVELLES MESURES FISCALES

► Mesures spécifiques à l'impôt sur les sociétés (IS)

Clarification des modalités d'option de l'IS pour les sociétés existantes

Actuellement, l'article 2-II du CGI prévoit que les sociétés passibles de l'IS sur option doivent mentionner cette option sur la déclaration d'existence prévue à l'article 148 du CGI ou doivent la formuler par écrit. Or, cette rédaction ne vise pas les sociétés nouvellement créées. Pour clarifier cette situation, il est proposé que les sociétés existantes doivent mentionner l'option précitée sur une demande établie sur ou d'après un imprimé-modèle de l'administration, dans les quatre mois qui suivent la clôture de leur dernier exercice.

Extension de la neutralité en matière d'IS aux opérations de cession de tous les éléments de l'actif éligibles à la titrisation

Actuellement, les dispositions de l'article 9-1-C-1° du CGI accordent le régime de neutralité fiscale aux opérations de titrisation en excluant les cessions et les rétrocessions d'actifs immobilisés réalisés entre l'établissement initiateur et les fonds de placements collectifs en titrisation des produits imposables à l'IS. Pour promouvoir le recours aux opérations de titrisation, et par souci d'harmonisation, il est proposé d'étendre l'exclusion des produits de cession imposable à tous les éléments de l'actif éligibles à la titrisation.

Clarification du traitement des subventions d'investissement affectées à l'acquisition des terrains

Actuellement, les dispositions de l'article 9-II du CGI prévoient que les subventions d'investissement reçues sont imposables au titre de l'exercice de leur encaissement et que l'entreprise peut les étaler sur la durée d'amortissement des biens financés par ladite subvention. Or, il arrive que la subvention soit destinée à l'achat d'un terrain, lequel constitue un bien d'investissement non amortissable. La subvention se voit ainsi reprise en totalité dans les produits de l'année en cours. Afin d'encourager l'investissement, il est proposé de permettre aux sociétés, d'étaler l'imposition de la subvention d'investissement affectée à l'acquisition du terrain, sur une période de 10 ans.

Clarification des modalités de restitution de l'IS en cas de cessation d'activité

La loi de finances pour l'année 2015 a supprimé la restitution des excédents de l'IS en permettant leur imputation sur les acomptes et l'impôt dus au titre des exercices suivants sans limitation dans le temps. Or, les dispositions de l'article 17° du CGI instituant cette mesure n'ont pas prévu les modalités de restitution de l'excédent d'impôt que la société ne peut pas imputer dans le cas d'une cessation totale de l'activité.

Exonération des sociétés industrielles nouvellement créées pendant les cinq premières années

Pour donner au secteur industriel un nouvel élan et permettre à l'investissement dans le domaine industriel de jouer un rôle de catalyseur, il est proposé d'accompagner le plan de réforme de l'investissement présenté le 4 juillet 2016, par des mesures d'incitation fiscale. Aussi, est-il proposé d'instituer une exonération totale de l'impôt sur les sociétés pour une période de 5 ans en faveur des sociétés industrielles nouvellement créées.

► Mesures spécifiques à l'impôt sur le revenu

Institution de l'exonération de l'indemnité de stage de manière permanente

Actuellement, les dispositions de l'article 57-16° du CGI prévoient l'exonération de l'indemnité de stage mensuelle brute plafonnées à 6000 DH pour une période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 versée au stagiaires, lauréat et l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle, recruté par les entreprises du secteur privé. Afin de permettre une meilleure insertion des jeunes diplômés dans le marché de travail, il est proposé de consacrer l'exonération de cette indemnité en tant qu'exonération permanente au lieu d'une exonération temporaire.

Institution d'une procédure pour l'application des sanctions pour défaut de déclaration ou déclaration incomplète en matière des traitements et salaires, de pensions et autres prestations services sous forme de capital ou de rentes.

► Mesures spécifiques à la TVA

Adaptation du délai d'exonération des biens d'investissement dans le cadre conventionnel

Dans la pratique, il a été constaté que plusieurs conventions d'investissement ne bénéficient que partiellement de l'exonération de la TVA à l'importation de biens d'équipement, matériels et outillage nécessaires à la réalisation des projets, prévue à l'article 123-22°-b du CGI, étant donné que les travaux de construction de projets d'investissement s'étalent souvent au delà de 36 mois, et le délai imparti pour le bénéficiaire de l'exonération se trouve ainsi consommé bien avant que le projet ait atteint la phase d'acquisition des biens d'équipement. A cet effet, il est proposé de modifier ce dispositif en prévoyant que le délai soit de 30 mois.

Exonération de la TVA des nouveaux projets d'investissement

Actuellement, un certain nombre d'opérateurs recourent à la création de nouvelles sociétés pour pouvoir bénéficier d'une additionnelle d'exonération de 36 mois concernant leurs nouveaux projets. En vue de concilier l'encouragement à l'investissement et d'éviter la fragmentation des entreprises, il est proposé d'accorder l'exonération de la TVA des biens d'investissement pendant 36 mois aux entreprises existantes qui procèdent à la création de nouveaux projets.

Exclusion du bénéfice de l'exonération de la TVA des véhicules acquis par les agences de location de voitures.

Agences de location de voitures: Plus d'exonération de TVA

Pour faire face à l'évasion fiscale et éviter le contentieux qui en découle, la loi de finances propose d'exclure les véhicules acquis par des agences de location de voitures du bénéfice de l'exonération des biens d'investissement.

Réajustement du délai imparti pour opérer la déduction de la TVA

En application des dispositions de l'article 101-3° du CGI, le droit à déduction prend naissance à l'expiration du mois de l'établissement des quittances en douane ou de paiement total ou partiel des factures ou mémoires établis ou nom du bénéficiaire. Dans la pratique, il a été constaté que certains contribuables présentent des factures, ouvrant droit à déduction, à la veille de l'expiration du délai de 4 ans. A cet effet, et dans le but de permettre à l'administration fiscale de contrôler l'effectivité de

dépense et en accord avec le principe de l'annualité de l'impôt, il est proposé, de limiter le droit à déduction au mois ou au trimestre de la déclaration du chiffre d'affaires.

► Autres mesures

Pour les notaires, tout est dématérialisé

Pour améliorer la gestion et les relations avec le contribuable, il est proposé l'accomplissement de l'enregistrement uniquement par procédé électronique sans déposer physiquement les actes. Les droits seront recouverts par l'émission d'un ordre de recette électronique. La transmission d'une copie des actes s'effectuerait par procédé électronique ainsi que l'acquittement des droits d'enregistrement et dans le délai prescrit.

Statut d'exportateur

Le statut d'exportateur serait accordé aux différents opérateurs intervenant dans le processus de fabrication du produit destiné à l'exportation. Les contrôles nécessaires seront effectués par l'administration des impôts et la douane. Ainsi, les entreprises installées en dehors des zones franches d'exportation (ZFE) vont bénéficier des avantages des exportateurs au titre de leurs ventes de produits aux entreprises installées dans les ZFE. De leur côté, les sociétés installées dans les ZFE profiteraient des avantages dédiés à ces zones au titre de leurs ventes de produits exportés par les entreprises installées sur le reste du territoire.

Vignette : Le délai de prescription fixé à 4 ans

Pour dépasser les divergences sur le délai de prescription pour la taxe spéciale annuelle sur les véhicules automobiles, le projet de loi de finances propose de le fixer à 4 ans.

Panneaux photovoltaïques: Droits d'importation réduits

Les intrants servant à la fabrication des panneaux photovoltaïques bénéficieront d'un droit d'importation de 2,5%. Cette mesure vise surtout à développer la production locale et ce, dans le cadre du plan visant la promotion des énergies renouvelables. Actuellement, ces panneaux sont soumis à un droit d'importation minimum de 2,5% tandis que les intrants sont assujettis à des tarifs variant entre 10 et 25%.



Entretien avec :

Hind TOUASSI

Présidente de la Commission « Création d'Entreprises, Infrastructures d'Accueil des investissements, Compétitivité, Qualité, et Promotion de l'Entreprise Féminine » au sein de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services Souss Massa.

“Il existe 3000 auto-entrepreneurs dans la région Souss-Massa.”

Souss Iktissad : Souss Iktissad : Depuis la mise en vigueur du statut de l'auto-entrepreneur, quel constat faites-vous de son application?

La loi n° 114-13 relative au statut de l'auto-entrepreneur répond à un besoin bien réel, à savoir, la réduction de l'informel. L'objectif est aussi d'aider les travailleurs indépendants, surtout les débutants parmi eux, dans la construction de leur carrière. Ce nouveau régime garantit, ainsi, des procédures simples en matière de création d'entreprises, de domiciliation, mais aussi de radiation en faveur des auto-entrepreneurs.

Quels avantages présente ce nouveau statut pour les auto-entrepreneurs ?

Les avantages du nouveau statut sont multiples. A leur tête, la possibilité, pour les auto-entrepreneurs de domicilier leur entreprise dans leur lieu de résidence. Ils ne sont plus, par conséquent, dans l'obligation d'avoir un local professionnel. Autre avantage pour les auto-entrepreneurs, la possibilité de bénéficier des services de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale. Ils

peuvent aussi facturer les prestations avec une fiscalité réduite, soit 1% du Chiffre d'Affaires pour les activités commerciales et 2% pour les prestations de services.

Quelles sont les difficultés les plus récurrentes auxquelles sont confrontés les auto-entrepreneurs ?

Sur le terrain, on constate plusieurs contraintes. On note que plusieurs personnes ayant adhéré à ce nouveau régime ne profitent toujours pas de ses avantages, notamment en matière de couverture sociale. A cela s'ajoutent des contraintes d'ordre fiscal, notamment celles liées aux impôts mais aussi à l'accès aux financements. Sur le plan juridique, l'article n°4 de la loi n° 114-13 régissant l'auto-entrepreneur pose encore problème à propos de la résidence principale. En effet, malgré que cet article stipule que la résidence ne peut pas faire l'objet de saisie en cas de dettes, ses dispositions ne sont pas tout à fait claires pour ce qui est du reste des biens. En revanche, l'article n°1241 du code de droit civil stipule clairement que les biens du débiteur sont le gage

commun de ses créanciers. Le constat est pratiquement le même pour l'article n°9 qui rend l'auto-entrepreneur redevable, avant sa radiation, aux cotisations sociales non versées.

Sur le plan technique, quels sont les contraintes rencontrées par les auto-entrepreneurs lors de l'inscription ?

C'est dû essentiellement au manque d'information, mais aussi de formation. Quand l'Auto-entrepreneur procède à son inscription, il ne maîtrise pas forcément l'outil informatique qui est l'outil de son adhésion au régime. D'où la nécessité d'apporter des solutions au déficit en matière d'orientation et d'encadrement. A cet égard, nous avons émis des recommandations, suite aux différentes réunions tenues avec nos partenaires, notamment les Chambres Professionnelles Régionales, la Délégation de Commerce, la Confédération Générales des Entreprises du Maroc-Union Régionale Souss Massa, le Centre Régional d'Investissement, la Direction Générale des Impôts, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ainsi que Barid Bank.

Quelles sont ces recommandations ?

Il s'agit de mettre en œuvre les dispositions de la commission nationale, notamment le suivi du statut de l'auto-entrepreneur au niveau régional et proposer une formation obligatoire avant même l'adhésion à ce régime. L'objectif est de clarifier la question de la déclaration fiscale, mais aussi les modalités d'acquisition de la marque et la dénomination commerciale. Les recommandations ont également mis l'accent sur l'importance de promulguer la loi relative à la couverture sociale et sanitaire en plus du code des impôts pour qu'elles soient adaptées au statut de l'auto-entrepreneur. De plus, nous avons insisté sur l'exonération de l'auto-entrepreneur de la révision fiscale, au cas où, il change de régime. A cela s'ajoute, la création de zones dédiées à ce statut en plus de la promotion régionale des programmes consacrés à ce statut et mettre en œuvre des mécanismes de financement appropriés à cette catégorie.

Comment, dans la pratique, comptez-vous pallier la problématique d'accompagnement?

Selon les chiffres de notre partenaire Barid Bank, il existe 3000 auto-entrepreneurs dans la région Souss-Massa. Nous avons demandé que nous soit présenté un panel représentatif de personnes inscrites sur la plateforme, afin de dresser un état des lieux. En ce sens, nous travaillons en étroite collaboration avec Barid Bank pour la réussite de cette étude qui nous permettra d'établir une analyse approfondie de la situation et de proposer des solutions ciblées et adéquates dans le but d'améliorer le Statut.

Sur le plan financier, où se situe le coût de ce nouveau statut comparativement aux autres régimes en place ?

Concernant la SARL, aucun impôt n'est payé si le Chiffre d'Affaires réalisé par la Société ne dépasse pas 30.000 DH. Bien sur, la TVA est récupérable mais l'entreprise est exonérée

pendant 5 ans de la contribution à la patente. Sur ce dernier point, la patente au niveau du statut de l'auto-entrepreneur reste une question floue. De plus, quand l'auto-entrepreneur franchit le plafond autorisé, il passe directement au régime classique d'entreprises. D'où la nécessité d'une garantie par rapport à la révision fiscale qui inquiète toujours les adhérents. En outre, la SARL paie ses impôts sur le bénéfice tandis que le statut de l'Auto-entrepreneur paie sur le chiffre d'affaires.

Que proposez-vous pour contourner ces difficultés?

De notre avis, il est indispensable de mettre en place des commissions régionales pour le suivi de ce statut. Aussi, il faut créer des zones d'activités dédiées à cette catégorie comme les pépinières en plus de la création d'un Fonds dédié et qui soit issu des recettes du régime afin de résoudre la problématique du financement en général et de l'accès aux crédits en particulier.

RÉGIME DE L'AUTO-ENTREPRENEUR : PLUS DE 40 000 INSCRITS



Au 1^{er} décembre 2016, 40.100 personnes ont demandé de bénéficier du statut de l'auto-entrepreneur selon le ministère de l'Industrie et du Commerce. Dans le détail, 85% des auto-entrepreneurs inscrits exercent leurs activités de manière permanente et la moitié travaillent à domicile. Mais il est à noter, toutefois, que 50% des souscripteurs à ce statut sont installés dans les régions Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra. S'agissant de la répartition sectorielle, le ministère indique que le régime de l'auto-entrepreneur est prépondérant dans le secteur du commerce (45%), suivi des services (27%), de l'industrie (24%) et de l'artisanat (4%).



Entretien avec :
M'bark BOUFOUSSI
 Directeur régional de l'OFPPPT

« La déclinaison régionale de notre stratégie prévoit à l'horizon 2021 la construction de nouveaux établissements sectoriels. »

Souss Iktissad : Au sein de la Direction régionale de l'OFPPPT, comment vous-affrontez la question de l'adéquation de la formation avec le marché du travail ?

Tout d'abord, il faut rappeler que l'OFPPPT est un organisme public. Il existe par et pour les entreprises. C'est l'un des rares organismes à la gouvernance tripartite, allusion faite au Patronat, les Salariés et l'Etat. Cette gouvernance est déclinée et poursuivie au niveau régional et local à travers l'écoute positive et la réactivité, mais surtout l'anticipation des attentes des professionnelles, notamment la CGEM, la Région, l'Autorité locale ainsi que les élus et les chambres professionnelles.

La région Souss-Massa a déjà identifié des niches de croissance, notamment l'offshoring, l'industrie de transformation et les énergies renouvelables. De quelle façon vous accompagnez le développement de ces activités ?

L'approche stratégique adoptée par l'OFPPPT vise l'accompagnement des grands projets économiques et sociaux. Ce sont justement ces secteurs en pleine croissance qui

attirent le plus les jeunes, eu égard des perspectives d'emplois qu'ils induisent. Pour y parvenir, un plan de développement qui vise à accompagner et répondre aux besoins générés par les différents programmes nationaux, que ce soit les secteurs liés au Pacte National pour l'Émergence Industrielle (Automobile, Agroalimentaire, Textile/Cuir, Electronique, Aéronautique, l'Offshoring), où le BTP, le Tourisme, la Logistique, le Transport, ...etc, a été adopté.

Justement, quelle déclinaison au niveau régional ?

La déclinaison régionale de notre stratégie prévoit à l'horizon 2021 la construction de nouveaux établissements sectoriels ainsi que l'extension et la rénovation d'autres. Et ce, en conformité avec les leviers de croissance de la région. Il s'agit de la réalisation de l'institut spécialisé de l'agroalimentaire d'Agadir, l'institut de l'offshoring et la microélectronique en plus de l'institut spécialisé à Ait Melloul et celle des énergies renouvelables à Tan-Tan qui est en cours de validation. Un autre établissement est prévu à Ait Amira, au niveau de la province de Chtoula Ait Baha.

Quel serait le rôle de la direction régionale en termes de création d'emploi dans le cadre du schéma directeur et les nouvelles orientations stratégiques de l'OFPPPT ?

Nous accompagnons déjà la région Sous-Massa en termes de réalisation de son schéma directeur de la formation professionnelle dans le cadre de l'étude menée par le bureau « McKinsey » en cours de finalisation. Il est à rappeler que la formation professionnelle constitue entre autre une prérogative directe de la région dans le cadre de la régionalisation avancée. Le plan de développement régional avec pratiquement une dizaine de réalisations à l'horizon 2021 constitue la feuille de route des 5 prochaines années du volet formation professionnelle préalable à l'emploi et l'insertion. Le processus de mise en œuvre est clair : tout établissement, ou toute filière mise en place doit répondre à un besoin du marché de l'emploi actuel ou futur, afin de garantir l'adéquation formation/emploi. Notre offre de formation est donc basée sur les différentes études sur les besoins en ressources humaines réalisées par les Départements Ministériels et sur les recommandations stratégiques des

différents programmes nationaux, comme je l'ai déclaré précédemment. Cette adaptation implique la réingénierie permanente des programmes de formation à travers la création ou la suppression de filières, la mise en place de nouveaux contenus qui sont conformes à l'évolution des techniques et des métiers, en plus de la formation et le perfectionnement des formateurs ainsi que le renouvellement de l'équipement.

Est-ce que les professionnels sont impliqués dans ce processus?

Leur implication est très forte au niveau régional afin de renforcer davantage cette adéquation et garantir l'employabilité de nos lauréats. En aval de la formation, nous procédons à une enquête annuelle qui

mesure l'insertion des lauréats et permet d'apporter les correctifs nécessaires. Les résultats sont très satisfaisants : la dernière enquête réalisée a fait ressortir un taux d'insertion qui varie entre 70 et 100%, selon les filières et les secteurs d'activités. Il faut aussi signaler qu'en termes de gouvernance, les Directions Régionales seront réorganisées en des « mini-office » avec des prérogatives plus larges pour accompagner le projet de régionalisation avancée.

Qu'en est-il de l'accompagnement des porteurs de projet en termes de la création d'entreprises ?

Notre plan de développement régional qui est une déclinaison du plan national a également pour objectif d'accompagner les

TPME. Je saisis cette occasion pour remercier le Président de la chambre de commerce d'Agadir et son équipe avec qui nous travaillons en étroite collaboration pour la vulgarisation de la formation continue des salariés via l'encouragement des CSF (contrats spéciaux de formation). La création d'entreprise par nos lauréats est vivement encouragée. D'ailleurs des modules de sensibilisation à la création d'entreprises sont généralisés à tous nos stagiaires en formation pour l'ensemble des niveaux. L'aide à la création d'entreprise constitue une de nos principales missions et nous comptons doubler nos réalisations annuelles par le développement de partenariats. Je citerais à ce sujet le plan d'action ambitieux avec «Sous Massa Initiative» dont les séances de sensibilisation sont en cours.



OFPPT



CONMAC UKRAINE 2017 : Salon international des machines de construction.

Du 01 au 03 mars 2017 Ukraine Kiev Premier Expo
Tél. : +380 (44) 451 41 60
Fax : +380 (44) 451 41 61
Email : info@pe.com.ua
http://www.pe.com.ua/en

SISAB PORTUGAL 2017 : 22^{ème} édition du salon International du secteur alimentaire et Boissons.

Du 06 au 08 mars 2017 Portugal Lisbonne
Tél. : 00351 217957673
Fax : 00351 217965553
Email: jose.namora@sisab.org
http://www.sisab.org

RETAIL WORLD AFRICA : Salon des technologies pour le commerce de détail.

Du 07 au 08 mars 2017 Afrique du Sud Johannesburg
Tél. : +44 (0)20 7608 7030
Fax : +44 (0)20 7608 7040
http://www.terrapinn.com

R + T ASIA : Salon professionnel des volets déroulants, portes et portails et protections contre le soleil.

Du 21 au 23 mars 2017 Chine Shanghai.
Tél. : +86 21 6195 6088
Fax : +86 21 6195 6099
http://www.rtasia.org/en/

AMPER 2017 : Salon professionnel international de l'électrotechnique, de l'électronique et de l'automatisation.

Du 21 au 24 mars 2017 Rép Tchèque Prague
Tél. : +420 221 992 148
Fax : +420 724 612 075
Email : obchod@terinvest.com
http://www.terinvest.com

FOODSTUFF 2017 : Salon des produits alimentaires. Viande, poissons et produits frais.

Aliments de santé, produits bio, aliments fonctionnels, additifs...

Du 21 au 25 mars 2017 Russie Sochi
Tél. : +7 (8622) 62-26-93
Fax : +7 (8622) 62-10-26
E-mail : sochi@soud.ru
http://www.soud.ru/

CREMAI : Salon international de la pâtisserie, la boulangerie, la restauration et l'industrie hôtelière.

Mars 2017 Casablanca

AFRICA : Conférence internationale et salon sur le développement de l'énergie hydro-électrique en Afrique.

Du 14 au 16 Mars 2017 Marrakech Palais des Congrès de Marrakech

SIPAL & SIES 2017 : 6^{ème} Edition du salon International pour l'alimentation et l'emballage.

Du 22 au 25 mars 2017 Sénégal Dakar
http://www.sipalfood.com

IBTM AFRICA 2017 : Salon professionnel des voyages et réunions d'affaires, et des voyages de motivation en Afrique.

Du 1er au 23 avril 2017 Afrique du Sud Cap
Tél. : +27 (11) 549 8300
Fax : +27 (11) 549 8500
E-mail : info@thebereed.co.za
http://www.thebereed.co.za/

MIT - MARCHÉ INTERNATIONAL DU TOURISME 2017 : Salon international du tourisme et des voyages.

Du 05 au 08 avril 2017 Tunisie Tunis
Tél. : +216 71 89 32 15
Fax : +216 71 78 40 13
E-mail : commercial@mit-med.com
http://www.mit-med.com.tn/

SIFAC : Salon international du froid, de l'air conditionné, du chauffage, de la réfrigération

et de la ventilation au Maroc.

Avril 2017 Casablanca

PLAST EXPO 2017 : Salon professionnel international des industriels du plastique et du caoutchouc.

Du 05 au 08 avril 2017 Casablanca Maroc
Tél. : +212 5 22 66 24 58/59
Fax : +212 5 22 66 24 60
E-mail : fmplasturgie@menara.ma
http://www.fmplasturgie.com/

PRÉVENTICA INTERNATIONAL CASABLANCA : Congrès & salon pour la prévention des risques professionnels et l'optimisation des conditions de travail.

Du 11 au 13 Avril 2017 Casablanca

THE BIG 5 CONSTRUCT NORTH AFRICA : Salon international du bâtiment et de la construction pour la région Afrique du Nord.

Du 25 au 27 Avril 2017 Casablanca

SIAM - SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE AU MAROC : Salon International de l'Agriculture au Maroc.

Du 25 au 30 Avril 2017 Meknès

TANGIER TOURISM EXPO : Salon international du tourisme et de la culture.

à Tanger Mövenpick Hotel & Casino Malabata.
Du 03 au 06 Mai 2017 Tanger

DIGITAL IT DAYS : Business Forum des solutions numériques et technologies de l'information au Maroc.

Du 10 au 11 Mai 2017 Casablanca Hyatt Regency Hotel

SIAB EXPO MAROC : Salon international de l'alimentation et des boissons au Maroc.

SIAB EXPO MAROC est un salon professionnel international dédié à l'industrie alimentaire et les boissons en Afrique et au Maroc
18.05 - 21.05 2017 Casablanca



غرفة التجارة والصناعة والخدمات سوس ماسة
Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services Souss Massa

Projet Complexe Multi-Services



Un appui logistique Considérable

UNE PANOPALIE DE SERVICES AU PROFIT DES ENTREPRISES

- ▶ 9 show-rooms
- ▶ 23 plateaux bureaux destinés aux TPME
- ▶ 2 salles de commissions
- ▶ Centre de formation
- ▶ Centre de conférences
- ▶ Espace d'exposition